

L'Éclairateur

ORGANE DES REVENDICATIONS RADICALES, ÉCONOMIQUES ET OUVRIÈRES

Rédigé par un Groupe de Sénateurs et Députés radicaux

PARAISANT TOUTES LES SEMAINES

ABONNEMENTS
 UN AN 7 fr.
 SIX MOIS 4 fr.
 Les abonnements sont reçus au Bureau du Journal et dans tous les Bureaux de Poste.

Rédaction et Administration rue Thomassin, 16
 LYON — (PETIT PASSAGE DE L'ARGUE) — LYON
 Adresser tout ce qui concerne la Rédaction au Secrétaire de la rédaction, et l'Administration, à l'Administrateur délégué

ANNONCES ET VENTE EN GROS
 16, rue Thomassin, 16, au rez-de-chaussée
 (PETIT PASSAGE DE L'ARGUE)
 LYON

LA RÉVISION ET LA DISSOLUTION

Programme du Groupe socialiste. — Le Cabinet Floquet

VOIR PLUS LOIN

- La Vie aux Champs.
- Nos Officiers et les Brasseries allemandes.
- Nos Conseillers municipaux (suite).
- Questions lyonnaises.

RÉVISION MAIS NON DISSOLUTION

Nous ne pouvons pas comprendre qu'il y ait des républicains sincères pour demander en ce moment la dissolution de la Chambre des députés. Au lendemain de l'avènement du cabinet Floquet, le plus avancé que nous ayons encore eu, c'est évidemment prématuré. Qu'on laisse au moins le parlementarisme brûler cette dernière cartouche. Après, il sera temps d'aviser.

Nous considérons en l'état actuel une dissolution comme inutile et dangereuse.

La Chambre, qu'on avait baptisée à sa naissance du beau nom de « Chambre réformatrice », n'a rien fait, il est vrai, de ce qu'on attendait d'elle. Mais avant de la renvoyer devant ses électeurs, il serait bon au moins de savoir si c'est bien elle qui est responsable de l'impuissance qu'on lui reproche.

Nous ne croyons pas nous tromper en affirmant que si l'on consultait actuellement le suffrage universel, on n'obtiendrait ni un Parlement plus avancé, ni par conséquent une amélioration quelconque de la situation qui nous précède.

« Il est impossible de gouverner avec cette Chambre, s'écrient les partisans de la dissolution, elle est divisée en trois tronçons presque égaux, et il suffit que les monarchistes se portent d'un côté pour renverser les ministères les plus solides! »

Le cabinet Tirard vient de tomber emporté par les votes de l'Extrême-Gauche et de la Droite.

Demain le cabinet Floquet pourra subir le même sort sous l'effort combiné des opportunistes et des droitiens.

Et en présence de cette succession ininterrompue de ministères, que deviennent les affaires du pays, qui a soif de tranquillité et de sécurité?

Nous entendons bien que cette instabilité des ministères est le point sensible, notre point douloureux, celui où « le bât nous blesse ».

Mais à qui s'en prendre de ce manque de durée de nos différents cabinets?

Est-ce aux divers partis qui divisent la Chambre et à leur importance presque égale?

Nous ne le croyons pas. N'y eût-il que deux partis, et il est impossible qu'il n'y en ait pas au moins deux, la stabilité des ministères n'en serait pas assurée pour autant.

Il suffit de se reporter à l'histoire parlementaire de la Restauration et de la royauté constitutionnelle.

Si l'on veut obvier, au moins en grande partie, à l'inconvénient de cette précarité, il faut chercher le remède dans la réforme de nos institutions elles-mêmes, dans la révision de la Constitution.

Il semble que tous les républicains

ont été depuis longtemps à même de juger l'arbre par ses fruits. Comment se fait-il qu'il se trouve encore des esprits rebelles à une réforme de notre monarchique Constitution? Cependant les meilleurs ne l'ont votée jadis que la mort dans l'âme. Comment se fait-il qu'elle compte aujourd'hui tant de députés qui la maintiennent la joie au cœur?

Il faut rendre cette justice au nouveau ministère qui a inséré dans sa déclaration une promesse de révision. Promesse encore bien vague sans doute, et pour un temps bien incertain. Mais nous comptons sur les circonstances plus fortes que les volontés pour rapprocher cette date.

Et nous comptons aussi sur les radicaux pour ne pas laisser oublier à M. Floquet ses promesses.

Plus que jamais nous croyons que c'est seulement dans la transformation démocratique de notre Constitution que nous trouverons, sinon un remède, au moins un soulagement notable aux maux dont nous souffrons.

CH. BEAUQUIER.
Député du Doubs.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

PROGRAMME DU Groupe socialiste

En se constituant au sein même de la représentation nationale, le Groupe socialiste n'a pu évidemment se donner pour mission de faire accomplir par le Parlement la totalité des réformes sociales que la nation aurait le droit d'exiger un siècle après la Révolution et la Déclaration des droits de l'homme.

Il s'est proposé un but plus modeste.

Poser enfin d'une façon sérieuse et sincère celles des questions sociales dont la légitimité semble aujourd'hui le moins contestable; mettre à l'étude celles de ces questions dont la réalisation semble le plus immédiatement possible; en avoir la solution de façon à donner d'abord une première satisfaction aux légitimes aspirations des désérités de la société et à préparer ensuite des réformes plus larges, telle est la mission que s'est donnée le Groupe socialiste.

La société actuelle se compose de deux éléments bien distincts: d'un côté, une minorité de privilégiés détenant toutes les forces productrices sans les mettre en œuvre par elle-même, et n'en recueillant pas moins tous les bénéfices; de l'autre, la grande masse des travailleurs mettant tout en œuvre sans en recueillir autre chose cependant qu'un salaire dérisoire et insuffisant pour le bien-être présent comme pour le bien-être à venir.

La conscience sociale peut-elle être satisfaite d'un tel état de choses? Le sentiment élevé de la justice peut-il s'en accommoder?

Evidemment, non.

A une détestable situation, produite à travers les siècles par les abus de la force, il faut absolument des remèdes.

De là le grand mouvement socialiste soulevé depuis quelques années, on peut le dire, dans le monde entier; la nécessité de faire pénétrer ce mouvement dans le Parlement lui-même.

De là la formation d'un Groupe socialiste à la Chambre des députés et enfin le programme évidemment fort incomplet, mais qui entend simplement marquer un premier pas dans la voie longue et difficile que la démocratie égalitaire doit parcourir.

L'un des principaux buts à atteindre est d'assurer dorénavant à tous, sans distinction, la libre et paisible possession des instruments de travail, de quelque nature qu'on les suppose; d'en garantir à tous le libre usage; d'en assurer à tous l'intégralité des fruits, à condition que tous les mettent en œuvre par eux-mêmes, et moyennant certaines charges, les moins onéreuses possible, au profit de la sécurité générale et des grands services d'utilité publique.

Pour atteindre ce but, il sera nécessaire de remettre aux mains des travailleurs, organisés en associations sous le contrôle de l'Etat, la gestion de ces grands services publics: mines, chemins de fer, etc., exploités au profit quasi exclusif d'un petit nombre de privilégiés.

Tel est l'objet de la fin de l'article 13 et des articles 11 et 12 du programme du Groupe, ainsi conçus:
 Art. 11. — Abolition de l'héritage en ligne collatérale (et non de l'héritage en ligne directe, ni du droit de tester, comme on semble avoir voulu le comprendre).

Art. 12. — Transformation des monopoles en services publics gérés par les corporations respectives sous le contrôle de l'administration publique.

Art. 13. — Nationalisation progressive de la propriété, dont la jouissance soit accessible à tout travailleur, c'est-à-dire, en cas d'héritage collatérale, retour à la société des instruments de travail privés, à charge par celle-ci d'en donner l'usage aux conditions les moins onéreuses aux plus aptes à s'en servir par et pour eux-mêmes, moyennant les charges ci-dessus indiquées.

Ici, on le voit, il ne s'agit aucunement de dépouiller ceux qui — comme le petit paysan — détiennent actuellement des instruments de travail, suffisant à peine à leur activité personnelle et les font valoir par eux-mêmes et pour eux, mais, au contraire, de faire bénéficier le vrai travailleur d'un revenu indûment acquis aujourd'hui à d'autres qui l'oppriment et vivent à ses dépens.

C'est là le but général à atteindre. Mais, pour y arriver, ne faut-il pas une préparation? Ne faut-il pas que le travailleur soit apte à tirer le plus grand parti possible des forces qui lui seront ainsi progressivement mises entre les mains? Ne faut-il pas que toutes ses facultés soient à la hauteur du grand rôle qu'il sera appelé à remplir désormais dans la société?

Ainsi s'explique l'article 8 du programme: Enseignement intégral, scientifique et professionnel (il sera question de l'enseignement militaire plus loin) gratuit pour tous et à tous les degrés, selon les aptitudes de chacun.

Et, puisqu'il s'agit de justice et d'égalité sociale entre tous, doit-on continuer plus longtemps à faire une situation inférieure, comme on l'a fait jusqu'ici, à la femme et à l'enfant naturel dans la société? Pourquoi la femme et l'enfant naturel ne jouiraient-ils point des mêmes droits que l'homme et que l'enfant légitime?

De là l'article 7 du programme: Emancipation progressive de la femme, égalité de droits pour les enfants naturels comme pour ceux issus du mariage.

Mais ce n'est pas tout. Ces premières réformes obtenues, il faut en garantir la libre exercice, la sincérité, la sécurité, en un mot la paisible conservation, et c'est là l'objet des autres articles du programme du Groupe socialiste.

Pour la libre pratique de l'ordre de choses nouveau, le Groupe socialiste juge indispensables de meilleures garanties de la liberté individuelle et l'obtention enfin de l'autonomie communale complète. (Art. 1^{er} du programme.)

Il juge également indispensables: la souveraineté absolue du peuple garantie par le suffrage universel organisé de façon à respecter le droit des minorités; le mandat contractuel; la sanction des délimitations touchant à la Constitution par le vote populaire; la rétribution de toutes les fonctions électives et l'abolition du cumul. (Art. 6 du programme.)

Enfin il juge non moins indispensable la liberté absolue de penser, parler, écrire, se réunir, s'associer, contracter, travailler, etc.; en d'autres termes, la faculté de tout faire pour la sauvegarde individuelle ou commune. (Art. 10 du programme.)

Pour la sécurité de l'ordre de choses nouveau, il faut y soumettre tous ceux qui, de près ou de loin, s'y verraient soustraire par la conservation d'un privilège ou d'une immunité quelconque. Et c'est pourquoi le Groupe socialiste a prévu: la séparation des églises d'avec les administrations publiques, écoles, établissements de bienfaisance, etc.; la suppression du budget des cultes et des congrégations religieuses (art. 9 du programme); une réforme du système fiscal; la suppression des octrois, des prestations et des contributions indirectes; l'établissement d'impôts progressifs sur les

richesses personnelles et sur les successions (art. 13 du programme).

Enfin, pour la sécurité et la conservation de l'ordre de choses nouveau, le Groupe socialiste estime qu'il est temps d'en finir, sinon immédiatement, du moins progressivement, avec les querelles violentes de peuple à peuple, uniquement suscitées par la fantaisie ou l'intérêt des gouvernants. Néanmoins, il se rend compte des obligations défensives que l'état actuel de l'Europe impose à la France.

Aussi prévoit-il (art. 4 du programme) une transformation progressive dans la mesure des nécessités de la défense nationale, des armées permanentes en milices sédentaires composées de tous les citoyens majeurs et préparées d'avance par l'instruction militaire donnée dès le jeune âge. Telle est la raison de l'art. 3, prévoyant la solution de tous différends entre nations comme entre individus par l'arbitrage, et, dans un autre ordre d'idées, de l'art. 14, prévoyant la création d'établissements publics de bienfaisance, crèches, écoles, caisses de retraite et contre les accidents, etc., à la charge de la société.

Et tous devant ainsi trouver toutes garanties d'existence et de sécurité au sein de cette société, à peine est-il besoin de justifier l'art. 5 du programme, prévoyant à son tour l'abolition définitive de la peine de mort et les bornes mises au droit de punir par les nécessités de la défense sociale.

Tel est l'ensemble du programme du Groupe socialiste; telle est la véritable logique.

Puissè-t-il se réaliser dans notre pays, entraîner l'adhésion des autres nations et permettre enfin l'accomplissement du vœu de son art. 2 (la Fédération internationale des peuples), digne couronnement des efforts de l'humanité vers l'idéal de vérité et de justice.

PROGRAMME

1. — Liberté individuelle; autonomie communale.
2. — Fédération internationale des peuples.
3. — Solution de tous différends entre nations, comme entre individus, par l'arbitrage.
4. — Transformation progressive, dans la mesure des nécessités de la défense nationale, des armées permanentes en milices sédentaires composées de tous les citoyens majeurs.
5. — Abolition de la peine de mort; droit de punir limité au droit de défense sociale.
6. — Souveraineté du peuple garantie par le suffrage universel organisé de façon à respecter le droit des minorités; mandat contractuel. — Sanction des délimitations touchant à la Constitution par le vote populaire. — Rétribution de toutes les fonctions électives et abolition du cumul.
7. — Emancipation progressive de la femme. — Egalité de droits pour les enfants naturels comme pour ceux issus du mariage.
8. — Enseignement intégral (scientifique, professionnel et militaire) gratuit pour tous et à tous les degrés.
9. — Séparation des Églises d'avec les administrations publiques, les écoles et établissements de bienfaisance, etc. — Suppression du budget des cultes et des congrégations religieuses.
10. — Liberté absolue de penser, parler, écrire, se réunir, s'associer, contracter, travailler, etc.
11. — Transformation des monopoles en services publics gérés par les corporations respectives sous le contrôle de l'administration publique.
12. — Nationalisation progressive de la propriété, dont la jouissance individuelle soit accessible à tout travailleur.
13. — Réforme du système fiscal. — Suppression des octrois, des prestations et des contributions indirectes. — Impôts progressifs sur les richesses personnelles et sur les successions. — Abolition de l'héritage en ligne collatérale.
14. — Établissements publics de bienfaisance, crèches, écoles, caisses de retraite et contre les accidents, etc., à la charge de la société.

Basly. — Boyer. — Brialou. — Calvinhac. — Camélinat. — Dumas. — Franconie. — Gilly. — Hugues (Clovis). — Laguerre. — Laisant. — Laur. — Michelin. — Millerand. — Planteau. — Prudon. — Saint-Ferréol. — Simyan. — Susini (de). — Théron.

Le Cabinet Floquet

Frey ∞ inet
 Fr ∞ oquet
 Gobl ∞ t
 Deluns ∞ ontaud
 L ∞ grand
 Kra ∞ tz
 Lo ∞ kroy
 Vi ∞ tte
 Peytr ∞ l
 Ferro ∞ illat

LA France aux Français

Nous n'avons jamais cessé de faire triompher la revendication nationale. Nous avons jadis flétri comme ils le méritent ces êtres qui viennent accaparer les richesses de la France et portent le profit de leur négoce à l'étranger.

La France est trop sympathique pour l'étranger; elle a toujours bien reçu ses hôtes, et ceux-ci, en reptiles qu'ils sont, en ont profité pour sucer leur bienfaitrice.

Voilà quels sentiments de reconnaissance ces pieuvres ont manifestés. Il faut se rebiffer contre cet état de choses et rentrer chez nous: **La France aux Français!**

L'étranger nous envahit toujours, si bien que le commerce est entravé. L'élément étranger nous domine, et nos compatriotes souffrent et languissent.

Les ouvriers français se voient sortir des mains le pain qu'ils gagnent si péniblement, et, à leur place, des étrangers arrivent, mouchardant et espionnant: voilà ce que des patrons ambitieux et cupides nous ont valu. Il faut réagir, il est temps.

Nous demandons et nous exigeons une loi contre les étrangers qui nous débordent.

Une taxe doit être établie contre eux; et tout étranger arrivant en France pour voler le travail légitimement dû aux Français, doit payer sa redevance à l'Etat.

On impose le bétail qui entre en France; considérons l'étranger comme tel et imposons-le!

Imposons-le davantage, car si le bétail sert à notre consommation, les étrangers ne servent qu'à nous espionner.

Donc votons la taxe sur les étrangers. Nous demandons plus; nous voulons la mise à l'index de tous les étrangers par leur exclusion des fonctions de l'Etat; rien n'est plus facile; nous n'avons qu'à appliquer le projet présenté par un de nos confrères parisiens et que nous avons déjà mentionné ici; nous le reproduisons:

Art. 1^{er}. — Ne peuvent être admis aux fonctions électives, en France, que les Français, fils et petits-fils de Français.

Art. 2. — Ne peuvent être admis aux fonctions salariées par l'Etat, ni jouir des droits d'élection, que les Français, fils de Français eux-mêmes.

Art. 3. — Les lettres de naturalisation ne pourront conférer les droits électoraux ni la facilité d'accès aux fonctions rétribuées par l'Etat.

Par ce moyen seulement la France appartiendra réellement aux Français. Et la comédie de la naturalisation n'aura plus raison d'être.

Car il y a des gens sans cœur et sans âme qui ne se font naturaliser que pour mieux nous espionner.

On se rappelle qu'il y a quelques semaines nous demandions que nos gouver-

nants fissent une loi susceptible de nous préserver contre l'envahissement des étrangers, qui aujourd'hui gouvernent la France, plus en quelque sorte que les Français.

La thèse a été approuvée par plusieurs de nos confrères, notamment par l'*Éclairateur de Lyon*; aujourd'hui, sous une autre forme, nous trouvons une opinion semblable à la nôtre, dans la *Nouvelle Revue*, où le comte Paul Vassili, un Russe, signale tout le mal qu'engendre pour la France cette hospitalité beaucoup trop large que nous donnons aux étrangers. Dans son intéressante série de lettres sur la société de Paris, voici le passage relatif aux étrangers:

« M. Wilson mériterait tout un chapitre, mais ce chapitre serait bien difficile à faire. »

« J'ai promis de réhabiliter devant vous votre haut personnel gouvernemental, mais à la condition de demeurer juste et vrai. Je me bornerai donc à une esquisse de caractère, M. Wilson étant devenu, par certains actes, tristement célèbre. »

« Vous avez, vous, Français, une part de culpabilité dans les événements que vous venez de traverser; votre crise est due à votre cosmopolitisme, comme plus d'une difficulté en Russie est due à notre facilité d'accueillir les Allemands. »

« Vous avez admis les étrangers dans toutes les fonctions, et ils ont introduit chez vous des procédés tolérables dans leur pays d'origine, où ils ont un contre-poids, mais en contradiction avec vos mœurs. Vous avez supprimé la noblesse, y voyant une nécessité; mais pourquoi la démocratie, qui l'a remplacée, a-t-elle négligé les principes essentiels, fruits d'une longue expérience? »

« De même qu'autrefois plusieurs quartiers étaient exigés dans les charges de confiance, la preuve de quatre ou cinq générations de sang français devrait être demandée à vos députés, à vos ministres, aux représentants de votre gouvernement à l'étranger et à MM. vos gendres. »

« Le patriotisme vrai, celui qui consiste à tout sacrifier à son pays et fait comprendre par intuition ses véritables intérêts, sa dignité, son honneur, ne s'acquiert que par atavisme. »

« Vous n'auriez pas dû donner votre confiance à des métis anglais, italiens, allemands, mulâtres qui encombrèrent vos ministères, vos chancelleries, vos colonies. »

« Le *Petit Journal*, lui aussi, s'associe à notre trop juste réclamation et dit à son tour: »

« On a souvent réclamé contre les facilités de la naturalisation; il ne serait pas mauvais, en effet, qu'il y eût des degrés dans les droits civils et politiques qu'elle donne. »

Il faudrait que cet appel soit entendu et qu'une bonne fois on chasse aussi bien de nos administrations que du Parlement tous ces parasites qui se moquent des intérêts français, parce qu'eux-mêmes ils n'ont rien de français.

La loi est toute machée: à nos parlementaires à la sanctionner.

J.-H. DE VRIËS.

L'Antipatriote Ferry

On se rappelle le grand bruit mené autour du tonkinois Ferry, par suite du vote émis en faveur de l'homme de Bismarck, par l'Association générale d'Alsace-Lorraine.

On disait: — Vous voyez, les Alsaciens eux-mêmes ont confiance à Ferry. Erreur.

Si l'Association générale d'Alsace-Lorraine agit en aveugle ou en dupe, cela ne veut pas dire que les Alsaciens sont avec elle.

Et, du reste, il est facile de démasquer l'homme néfaste, l'ami de Bismarck, qui, il y a trois ans, faisait dire à la tribune du Parlement par son ministre de la guerre, M. Lewal, que « l'armée française ne pouvait rester hypnotisée, les yeux tournés vers la trouée des Vosges. »

Voilà les paroles de Jules Ferry, et dont le général Lewal s'est fait le porteur.

Les Alsaciens-Lorrains ne doivent pas l'oublier. Dans les Vosges, les électeurs commencent à être éclairés ; ils ont hué le traître Ferry. Bravo!

La Vie aux Champs

La Mise en valeur du Sol national

M. de La Palisse, qui n'était point une bête, tant s'en faut, disait parfois que, pour vivre, il faut manger. Pour être de M. de La Palisse, cette vérité n'est pas moins des meilleures et mériterait de n'être point dédaignée, ainsi qu'elle l'est si généralement de nos jours. A voir, en effet, de quelle manière l'homme se comporte actuellement avec le sol, avec le travail de la terre, il semble que manger soit pour lui de la dernière importance, une « quantité négligeable » ne nécessitant aucun effort, indigne de toute préoccupation. Ce qui n'empêche pas la généralité de subir les dures épreuves de la misère, quitte à oublier de la nourriture — une nourriture saine et abondante — est la pire de toutes les misères, ou plutôt constitue la misère elle-même. Qui ne se plaint, d'autre part, journellement de l'excessive cherté de la vie, de la peine qu'il y a à joindre les deux bouts ?

Misère et cherté de la vie proviennent uniquement, il faut se le persuader, du mauvais régime de notre propriété et de l'état défectueux de nos cultures. La concentration du sol en un petit nombre de mains a pour conséquence directe l'infériorité de l'agriculture, l'insuffisance des produits agricoles.

Il n'est pas besoin d'être grand clerc en agronomie pour s'en convaincre.

M. de La Palisse, qui faisait de la culture à ses heures perdues, avait pour coutume de dire que l'on retire plus de produits d'un petit espace bien cultivé que d'un grand espace mal cultivé, et, joignant l'exemple au précepte, il démontrait pratiquement qu'un hectare de blé bien fumé, bien arrosé et bien sarclé produisait trente hectolitres de grains, alors qu'un hectare à peine fumé, jamais arrosé et encore moins sarclé ne donnait que quinze hectolitres.

Comme toujours, M. de La Palisse avait mille fois raison.

Le diable, c'est que pour fumer, arroser et sarcler un hectare de terre, il faut du travail, c'est-à-dire des bras, et la grande propriété, qui cherche à retirer du sol les plus gros revenus possibles, s'efforce de réduire à rien la main-d'œuvre. Or, sans travail, le sol ne rend presque rien.

Prenons une grande ferme, de deux cents à trois cents hectares. Partie de la ferme est cultivée en céréales, l'autre partie est en fourrages ou en prairies. La ferme occupe une vingtaine de travailleurs à l'année.

Comment cette ferme est-elle exploitée ? A l'automne et au printemps, on laboure et l'on fait les semailles du moment, puis... l'on attend. La récolte sera ce que la fera le beau ou le mauvais temps, l'excès d'humidité ou de sécheresse.

Les récoltes enlevées, la richesse de la terre est diminuée des aliments que les plantes y ont puisés. Avant de semer à nouveau, on refume avec le fumier que les animaux ont produit dans l'année ; mais comme la quantité de fumier fournie normalement dans l'année par les animaux qu'une ferme peut entretenir est toujours insuffisante à réparer les pertes d'aliments de l'année précédente, que fait-on ? Dans les fermes très riches, on parfait aujourd'hui la fumure avec des engrais chimiques. Dans les exploitations pauvres, après une ou deux années de céréales, on laisse la terre se reposer une année, c'est-à-dire que l'on attend que l'atmosphère ait rendu au sol quelques éléments nourriciers, — ce que l'on appelle la jachère.

A la longue, naturellement, le sol finit par s'épuiser totalement, ce qui arrive à notre sol, de nos jours ; livré à la culture depuis des siècles, mal fumé, donnant plus qu'il ne recevait, le sol de notre pays a fini par ne plus fournir que des récoltes maigres, insuffisantes à la consommation. Il faut le refaire pour ainsi dire maintenant, à grands renforts de produits chimiques fort coûteux.

Il ne pouvait en être autrement avec la grande propriété. Le possesseur d'une ferme de 200 à 300 hectares, si riche qu'il soit, — outre d'abord qu'il a pour principe de retirer de sa terre au moins l'intérêt de son argent, — ne peut entretenir, sans se ruiner, l'armée de travailleurs nécessaire à la bonne culture de ses terres, ni faire arroser, aux époques de sécheresse ; il ne peut davantage, à moins de grandes dépenses, restituer à ses terres, sous forme d'engrais, les éléments absorbés par les récoltes passées. Sur un tel espace de terrain, la culture, pour être normale, logique, en rapport avec les phénomènes d'assimilation et de croissance des plantes, serait ruineuse, désastreuse. Or, il faut se dire que la plante est un être vivant qui a besoin pour subsister et se développer de nourriture, d'eau et de soins.

Rien de tout cela n'était possible sur une grande étendue de terre ; la plante y est abandonnée à elle-même, pousse comme elle peut, finalement, ne produit pas grand-chose.

De même, faute de bras et de capitaux, le gros propriétaire laisse partie de ses terres en friche, sous forme de jachères, ou de landes et pâtis ; ne pouvant mettre tout son domaine en valeurs, il en

transforme une bonne part en prairies, ce qui est un système d'utilisation très inférieur du sol ; un hectare de pâturage nourrit, en effet, à peine une tête de bétail, tandis qu'en gardant le bétail à l'étable et en cultivant la prairie en fourrages à grands rendements, le même hectare peut nourrir au moins deux têtes d'animaux. Ainsi encore des bois et forêts de la grande propriété, qui sont mal aménagés, occupent plus de place qu'ils ne produisent et ne servent, le plus souvent, qu'à la chasse des oisifs.

Comment s'étonner, après cela, que la France ne fournisse même pas le blé et la viande nécessaires à sa consommation ?

Nous demandons en moyenne, chaque année, à l'étranger une vingtaine de millions d'hectolitres de blé, et plus de deux millions de têtes de bétail, que nous pourrions produire facilement chez nous au lieu de les payer aux producteurs du dehors.

Voici, du reste, de quelle manière le sol national est mis en valeur. (On va voir combien nous savons peu tirer parti de la terre.)

La superficie agricole du pays est, en chiffres ronds, de 46 millions d'hectares, ainsi partagés.

Table with 2 columns: Surface productive and Surface improductive. Rows include Céréales, Fourrages, Vignes, Autres, Total, Bois et forêts, and Jachères, Landes, pâtis.

Près naturels et herbages permanents de plaine et de montagne, 6 millions d'hectares, ou 12 p. cent ; Bois et forêts, 9 millions d'hectares, ou 18 p. cent.

4e Arrondissement

ROSSIGNOL, comptable, rue de Dijon et cours d'Herbouville, adjoint au maire, délégué aux finances ; trois points et plusieurs virgules. Porte binocle pour avoir l'air distingué, mais regarde par dessus : ça lui donne l'air sacrilain.

Les troupes de la garnison ne sont jamais consignées quand il doit présider une séance du Conseil.

Est employé chez un Suisse, commissionnaire en soleries étrangères, qui a été récemment décoré par Spillier pour services exceptionnels rendus à l'industrie lyonnaise.

Aussi Rossignol déclare-t-il volontiers que les promoteurs de la Marque municipale n'ont fait simplement « qu'inventer une affaire, pour être de quelque chose ! » — Prouve surabondamment par lui-même qu'on peut cependant « être quelque chose » sans avoir jamais rien inventé.

A manqué 7 séances sur 65. DUPONT, tisseur et courtier en spiritueux, rue Villeueuve, 4, adjoint au 4me.

Ce « parfait central » est le plus plat gailletonnisme du Conseil (appréciation qui va lui susciter des jaloux, mais tant pis !) inscrit au bureau de bienveillance tous les maistrotteux, s'ils en manifestent le désir. — en lui faisant une petite commande de zaligneurs dans de fines qu'on de zaffiches.

Prédestiné à la chanson, Dupont est l'auteur... involontaire d'une soie qui fait en ce moment son petit tour de « plateau » et dans laquelle : restaurateur rime avec volontariat, et propriétaire avec pauvre bougre.

L'indigence navrante de ces rimes y est un peu compensée par la tournure littéraire du refrain ; le voici :

Ugène, Ugène, Sans trop m'roustir Pass' moi ta gène, Ça m'fera plaisir. A manqué 5 séances sur 65.

GRINAND (J.-M.), graveur, rue du Charriot-d'Or, adjoint au 4me. L'opportuniste incarné. Fait des efforts inouïs pour regarder les gens en face ; n'y réussit pas, même en louchant beaucoup.

Satisfait, content et radieux quand il s'écoute parler, affecte toujours d'être excessivement occupé d'autre chose quand ce n'est pas lui qui parle.

Professe des théories radicales, mais sur l'extinction du paupérisme seulement, et voterait des deux mains la suppression totale de tous les pauvres diables par les moyens les plus expéditifs.

N'admet pas qu'un ouvrier puisse tomber dans la misère sans être un malade ; qu'un vieillard n'ait pas des rentes, sans avoir été un incapable toute sa vie, et que des nichées d'enfants naissent comme cela, dans de pauvres ménages, sans une précoce malice que l'Assistance publique a le devoir de ne plus encourager.

Confectionne lui-même, par économie, ses vêtements, son linge, ses chapeaux et sa chaussure ; — peut s'en rapporter aux électeurs pour une veste à sous-pieds qui lui coûtera que la peine de se présenter.

A manqué 11 séances sur 65. THEVENET (Louis), Vins en gros, rue du Charriot-d'Or. — Le comble de la nullité. Se figure sérieusement qu'il représente la Croix-Rouge, mais ne doit son élection qu'à quelques voix de Serin... et du cours d'Herbouville.

Si la piquette et la fuchsine, le petit bleu et la teinture ont tenu à démontrer que de leur union fortuite pouvait résulter parfois un produit complètement inoffensif, l'expérience a pleinement réussi. Aurait pu s'absenter très souvent sans que cela tire à conséquence.

TROUSSELER, comptable, montée des Epies. — Opportuniste-Radical...iste et surtout Queue-de-la-Puëliste.

Absolument inconnu de ceux qui l'ont nommé. Ne connaît pas la Croix-Rouge, mais en a beaucoup entendu parler.

Représente exclusivement au Conseil dix ou onze meneurs du Central, qui composent le cénacle du mystérieux « local habituel » de ce quartier.

S'est laissé dire que les « Voraces » fourmillaient encore sur le « Plateau » et aimeraient mieux « plumer » plusieurs crocodiles que d'aller leur rendre compte de son mandat. Sera boulé magistralement.

VAUCHEZ, comptable, cours d'Herbouville, 31. — Sincèrement radical et progressiste. Une erreur du Central, qui l'a depuis longtemps rompu avec ceux de ses collègues qui président les fagorgeries jésuitiques et les intrigues du « Petit Comité » aux doléances des électeurs et aux observations souvent très justes, émises en réunion publique.

Peut s'attendre à être, pour cela, vilipendé de la plus belle façon par ceux mêmes qui l'ont patronné.

BARTHOLO, ouvrier tisseur, 57, rue Denfert-Rochereau. — Radical-socialiste. A

ou trois noms les plus en relief de la démocratie, et, à l'aide de ce trompe-l'œil, faire suivre et passer tous leurs candidats.

Les monarchistes au pouvoir ont pensé que le scrutin d'arrondissement leur serait plus favorable, et alors vite ils ont fait la dernière loi électorale qui a trompé leur attente.

C'est avec le scrutin d'arrondissement que les 363 ont été réélus ; ce mode d'élection a donc fait ses preuves, et dans ce moment il serait peut-être imprudent de le changer.

Avec la loi actuelle chaque arrondissement républicain est sûr de faire passer son candidat, parce qu'il donne aux villes l'assurance de n'être pas noyées dans les votes des communes rurales.

Il y aurait cependant une amélioration à réaliser, et cela sans retard, en prévision d'élections prochaines.

La France devrait être divisée en circonscriptions renfermant à peu près autant d'électeurs les unes que les autres, sans se baser sur les limites administratives actuelles, et chaque circonscription nommerait un député.

De cette façon la représentation nationale serait exactement la reproduction de l'opinion du pays.

Et le rapporteur ajoutait : Changer le mode de scrutin paraît une mesure prématurée ; il vaudrait peut-être mieux, dans l'intérêt de la République, maintenir provisoirement le scrutin d'arrondissement.

Donc, en 1879, l'auteur du rapport, en esprit clairvoyant, prévoyait déjà les effets déplorables du scrutin de liste.

Maintenant que la question est de nouveau sur le tapis, c'est à nos législateurs de se prononcer.

NOS CONSEILLERS MUNICIPAUX

4e Arrondissement

ROSSIGNOL, comptable, rue de Dijon et cours d'Herbouville, adjoint au maire, délégué aux finances ; trois points et plusieurs virgules.

Porte binocle pour avoir l'air distingué, mais regarde par dessus : ça lui donne l'air sacrilain.

Est employé chez un Suisse, commissionnaire en soleries étrangères, qui a été récemment décoré par Spillier pour services exceptionnels rendus à l'industrie lyonnaise.

Aussi Rossignol déclare-t-il volontiers que les promoteurs de la Marque municipale n'ont fait simplement « qu'inventer une affaire, pour être de quelque chose ! » — Prouve surabondamment par lui-même qu'on peut cependant « être quelque chose » sans avoir jamais rien inventé.

A manqué 7 séances sur 65. DUPONT, tisseur et courtier en spiritueux, rue Villeueuve, 4, adjoint au 4me.

Ce « parfait central » est le plus plat gailletonnisme du Conseil (appréciation qui va lui susciter des jaloux, mais tant pis !) inscrit au bureau de bienveillance tous les maistrotteux, s'ils en manifestent le désir. — en lui faisant une petite commande de zaligneurs dans de fines qu'on de zaffiches.

Prédestiné à la chanson, Dupont est l'auteur... involontaire d'une soie qui fait en ce moment son petit tour de « plateau » et dans laquelle : restaurateur rime avec volontariat, et propriétaire avec pauvre bougre.

L'indigence navrante de ces rimes y est un peu compensée par la tournure littéraire du refrain ; le voici :

Ugène, Ugène, Sans trop m'roustir Pass' moi ta gène, Ça m'fera plaisir. A manqué 5 séances sur 65.

GRINAND (J.-M.), graveur, rue du Charriot-d'Or, adjoint au 4me. L'opportuniste incarné. Fait des efforts inouïs pour regarder les gens en face ; n'y réussit pas, même en louchant beaucoup.

Satisfait, content et radieux quand il s'écoute parler, affecte toujours d'être excessivement occupé d'autre chose quand ce n'est pas lui qui parle.

Professe des théories radicales, mais sur l'extinction du paupérisme seulement, et voterait des deux mains la suppression totale de tous les pauvres diables par les moyens les plus expéditifs.

N'admet pas qu'un ouvrier puisse tomber dans la misère sans être un malade ; qu'un vieillard n'ait pas des rentes, sans avoir été un incapable toute sa vie, et que des nichées d'enfants naissent comme cela, dans de pauvres ménages, sans une précoce malice que l'Assistance publique a le devoir de ne plus encourager.

Confectionne lui-même, par économie, ses vêtements, son linge, ses chapeaux et sa chaussure ; — peut s'en rapporter aux électeurs pour une veste à sous-pieds qui lui coûtera que la peine de se présenter.

A manqué 11 séances sur 65. THEVENET (Louis), Vins en gros, rue du Charriot-d'Or. — Le comble de la nullité. Se figure sérieusement qu'il représente la Croix-Rouge, mais ne doit son élection qu'à quelques voix de Serin... et du cours d'Herbouville.

Si la piquette et la fuchsine, le petit bleu et la teinture ont tenu à démontrer que de leur union fortuite pouvait résulter parfois un produit complètement inoffensif, l'expérience a pleinement réussi. Aurait pu s'absenter très souvent sans que cela tire à conséquence.

TROUSSELER, comptable, montée des Epies. — Opportuniste-Radical...iste et surtout Queue-de-la-Puëliste.

Absolument inconnu de ceux qui l'ont nommé. Ne connaît pas la Croix-Rouge, mais en a beaucoup entendu parler.

Représente exclusivement au Conseil dix ou onze meneurs du Central, qui composent le cénacle du mystérieux « local habituel » de ce quartier.

S'est laissé dire que les « Voraces » fourmillaient encore sur le « Plateau » et aimeraient mieux « plumer » plusieurs crocodiles que d'aller leur rendre compte de son mandat. Sera boulé magistralement.

VAUCHEZ, comptable, cours d'Herbouville, 31. — Sincèrement radical et progressiste. Une erreur du Central, qui l'a depuis longtemps rompu avec ceux de ses collègues qui président les fagorgeries jésuitiques et les intrigues du « Petit Comité » aux doléances des électeurs et aux observations souvent très justes, émises en réunion publique.

Peut s'attendre à être, pour cela, vilipendé de la plus belle façon par ceux mêmes qui l'ont patronné.

BARTHOLO, ouvrier tisseur, 57, rue Denfert-Rochereau. — Radical-socialiste. A

ou le tort immense d'être préféré par les électeurs à un candidat opportuniste présenté par le Central. A été pour ce seul crime victime de la Seine ignoble calomnie que des tartufes malpropres puissent mettre au service de leur sale rancune.

On lui imputa des faits d'une nature telle que le vertueux Rochet crut devoir accepter la candidature législative, afin de se soustraire au contact de celui qui le plus grande marque du siècle avait pu seule lui donner pour collègue.

Les détracteurs de Bartholino furent bien un jour invités d'une façon très pressante à venir en réunion publique apporter les preuves de leurs accusations, mais ils se débâtèrent bravement, et pour cause, à cette malencontreuse obligation.

Calomniez, calomniez, il en restera toujours quelque chose ! (A suivre).

NOS OFFICIERS

Brasseries Allemandes

L'ECLAIREUR a déjà manifesté son étonnement de voir nos officiers français fréquenter certains établissements dont les chefs ont des attaches de près ou de loin avec l'Allemagne ou dont le personnel est étranger.

Suivant la même campagne patriotique, la France militaire publie la lettre suivante, qu'elle a reçue de Mourmelon-le-Grand :

« Vers la fin de février, le ministre de la guerre avait formulé le vœu que les officiers ne fréquentassent plus les cafés tenus par des étrangers, dont beaucoup seraient suspects.

« Or, dans notre localité, centre de l'agglomération de troupes et où tous les jours se discutent les progrès qui se font tant pour les tris, pour les manœuvres que pour la défense (fusil Lebel, manœuvres d'artillerie et de cavalerie, construction et emploi de tourelles), un seul établissement, qui ne se trouve fréquemment que par les officiers, est justement dirigé par un étranger. Comme il n'est tenu aucun compte du désir exprimé par le chef de l'armée, ne pourrait-on pas y remédier ? »

Nous demandons l'intervention du nouveau ministre de la guerre pour qu'un décret soit lancé interdisant aux officiers de fréquenter cet établissement suspect. C'est l'intérêt de la patrie qui est en jeu.

A M. de Freycinet à parler.

LE COMMERCE ÉTRANGER

Un Commerçant patriote

Depuis longtemps déjà nous flétrissons les commerçants assez peu scrupuleux pour accepter des produits de maisons étrangères.

« L'Allemagne nous vend de ses produits. L'acheteur proteste, mais il lui est impossible de contrôler chaque objet, et souvent on le trompe ; en croyant acheter un produit français, il n'a qu'un objet allemand.

C'est aux négociants eux-mêmes, à qui nos récriminations s'adressent ; ils doivent refuser absolument tout produit étranger ; de cette sorte, la production augmentera forcément chez nous et le travail arrivant, la misère sera diminuée d'autant.

C'est ce qu'a compris un négociant de Saint-Etienne, M. Boitel, que nous ne craignons pas de qualifier de patriote. M. Boitel, qui exerce la profession de distillateur, s'était laissé tromper par un voyageur de Paris auquel il avait donné une commande importante :

Monsieur Flohr, 47, rue de Sévres, Paris, La duperie dont j'ai été l'objet de la part de votre voyageur, lors de son passage à Saint-Etienne, ne peut avoir d'égalé que l'effronterie avec laquelle il m'a affirmé que vous et vos produits n'étaient point d'origine allemande.

Des renseignements puisés à bonne source, ont mis une fois de plus en relief le honteux procédé que vous ne craignez pas de pratiquer lorsqu'il s'agit d'écouler, à tous prix, des produits similaires qui nous sont si préjudiciables à nous, patriotes français.

Veillez donc annuler l'ordre que j'avais donné à votre représentant, sous la condition expresse que la marchandise et le patron fussent d'origine française et réserver pour la voie droite du fleuve prussien des produits que mon patriotisme m'interdit d'accepter.

BOITEL, 49, rue de Roanne, St-Etienne (Loire).

C'est un Prussien de moins à connaître et un patriote de plus à enregistrer. Nous en sommes d'autant plus heureux que M. Boitel est des nôtres : c'est le président du Cercle des républicains socialistes de la Loire.

Nos félicitations, et maintenant que tous les Français fassent de même : l'exemple est à suivre.

CHRONIQUE LYONNAISE

La Pêche à la ligne

La pêche est fermée depuis le 15 avril, et jusqu'au 15 juin les poissons pourront sillonner nos rivières « non toute sécurité. Sur ce point, nous demanderons au gouvernement qu'une tolérance soit accordée aux pêcheurs à la ligne qui, par leur hameçon, ne dérangent nullement le frai des poissons.

Qu'on défende la pêche à l'épervier, nous le comprenons jusqu'à un certain point ; mais, pour la pêche à la ligne, nous trouvons le procédé vexatoire et stupide.

Nous avons reçu plusieurs réclamations à ce sujet et nous demandons, pour ce qui concerne le Rhône, au conseil

général de se prononcer en faveur de la pêche à la ligne pour toute l'année.

Un grand nombre d'ouvriers sans travail, qui passent leurs loisirs sur les bords de la Saône, et qui souvent y trouvent un gain qui leur permet de manger du pain, bénéficieraient de cette mesure tolérante, et les poissons ne s'en trouveraient pas plus mal.

La parole est aux conseillers généraux du Rhône.

Conférence Tolain

C'est au cirque Rancy qu'elle a eu lieu. Un concert a précédé la conférence, et M. Clavel a présenté le sénateur de la Seine aux assistants (assez peu nombreux).

Le candidat ouvrier a parlé pendant une heure. Sa thèse était : Instruction populaire dans la démocratie.

Il a parlé un peu de tout ; il a touché un peu la question sociale et opportuniste.

Nous avons cependant vu, naguère, le même Tolain réclamer à outrance la formation d'un quatrième parti : le parti ouvrier... et aujourd'hui, il soutient et admire Ferry.

Oh ! illusion des grandeurs. Mais n'en parlons plus. Tolain est sénateur ; c'est tout ce qu'il faut à son bonheur. Il restera sénateur et ferryste... jusqu'à ce que ses électeurs le laissent ou plutôt jusqu'à ce qu'on supprime le Sénat.

Le Mandat des Députés du Rhône

Les députés du Rhône ont rendu compte de leur mandat, sous le couvert de la cheminée et en petit comité, au Centenaire, rue Lanterne.

(Entre parenthèses, le Centenaire de Lyon n'a rien de commun avec la grande Fédération de 1789, dont le siège est à Paris, et sous les auspices de laquelle M. Achard a parlé à la conférence du Théâtre-Bellecour.)

Le Centenaire de Lyon n'est ni plus, ni moins qu'une petite coterie qui rêve de faire les élections prochaines.

Pauvres gens, les électeurs seront éclairés avant et viendront détruire les belles illusions de certaines individualités qui veulent être quelque chose et qui ne sont rien.

Les députés du Rhône ont bien eu le soin de ne pas affronter une réunion publique : les électeurs se seraient vite prononcés, et la réception qu'ils auraient eue et laissé bien loin derrière elle celle du Théâtre-Bellecour, il y a plusieurs mois.

Enfin, entre amis, on a parlé et naturellement tout a bien marché.

Puisque nos députés n'ont pas le courage de se présenter devant tous leurs électeurs, nous leur donnons rendez-vous à la prochaine campagne électorale. Les sifflets sont déjà tout prêts.

Inauguration du Groupe scolaire de la Mulatière

Dimanche 22 avril, grande fête de la Mulatière. Conférence par M. Maurice Faure, député de la Drôme. Un banquet suivra la conférence.

Une Question au Conseil municipal

Les comptes de M. A. Deloche-Campoasso sont-ils remis à la Ville régulièrement, ainsi qu'exige le cahier des charges ?

Les doubles des engagements des artistes sont-ils déposés aux archives du conseil municipal, comme cela doit se faire ?

Si non, est-ce que la toute-puissance de son ami le signor Bouffier ferait être lettre morte ledit cahier des charges pour les obligations à remplir par A. Deloche-Campoasso ?

LE SERVICE des Enfants assistés DANS LE RHONE

LE SERVICE des Enfants assistés DANS LE RHONE

(Suite)

La session du conseil général étant ouverte, et M. Ory ayant à rendre ses comptes, nous croyons, quoique nous soyons absolument étranger à l'administration, pouvoir affirmer que nous en connaissons les rouages, et offrir comme premier à nos lecteurs le rapport de l'inspecteur de ce service à M. le préfet du Rhône. S'il y avait quelques rectifications, nous nous empresserions de les faire.

Voici le rapport que nos reporters spéciaux ont pu à grand-peine se procurer :

Monsieur le préfet, En arrivant à Lyon, je n'aurais jamais pensé à tant de tracasseries et surtout à tant d'ingratitude, car depuis que j'ai quitté Pont-à-Mousson, je ne me suis plus occupé de politique, mais seulement de l'administration du service des enfants du premier âge, ayant une vocation toute spéciale, comme fils de boucher, pour ce service. Aussi le Progrès et le Lyon républicain se sont-ils empressés, en différentes circonstances, de publier des notes favorables sur mon compte, mais on ne m'avait pas prévu qu'il y aurait des journalistes aussi mal intentionnés à mon égard, comme il en existe à l'ECLAIREUR.

Le conseil général, ayant manifesté le désir de voir faire des économies, doit être satisfait, car si l'on a diminué les secours aux filles-mères, les frais personnels qui me sont alloués ont augmenté dans une notable proportion. — Vous pourrez vous en rendre compte par les détails qui suivent et, au besoin, venir les contrôler.

Les 2,000 fr. de frais de tournée, j'ai trouvé le moyen de les faire quand j'avais des enfants à conduire dans les circonscriptions où ma présence était indispensable, cela n'a pas augmenté les frais, mais m'a occasionné des bénéfices personnels. — N'ayant pas une confiance absolue dans mon personnel, j'ai ré-

clamé pour M^{me} Ory une place d'inspectrice, et M. le ministre, ayant compris tout mon désintéressement, a jugé prudent de ne pas donner suite à ma demande.

Je vous ferai, en outre, remarquer que, sur un budget de 850,000 fr., malgré la contribution de 3 ou 5 fr. que versent par mois les filles-mères (bien que l'hiver ait été des plus rigoureux), la suppression des rétuses, je n'ai pu faire que 40,000 fr. d'économies, mais comme je suis excessivement occupé, je dois vous prévenir que ma santé s'est entièrement altérée par ce surcroît de travail. Je laisserai donc à un autre inspecteur le soin de vous soumettre les abandons qui ont eu lieu pendant le courant de l'année.

Quant aux infanticides, comme il est de toute utilité que MM. les conseillers généraux en aient connaissance, ils n'auront qu'à consulter le journal le Petit Lyonnais, aux dates ci-dessous, depuis le mois d'octobre 1887 jusqu'à fin février 1888.

17 février. — Cadavre d'un nouveau-né, retiré de la Saône, quai des Etroits. 17 octobre 1887. — Découverte d'un fœtus sur le bas-port du cours d'Herbouville, à la hauteur du numéro 5.

22 octobre. — Cadavre d'un petit enfant trouvé dans le grenier d'une maison à Cours.

8 décembre. — Découverte d'un cadavre d'enfant nouveau-né dans un seuil d'équevilles, cours d'Herbouville.

9 décembre. — Un enfant d'environ 8 jours a été trouvé sur une chaise dans l'église de la Charité.

8 janvier 1888. — Découverte d'un nouveau-né, angle des rues Montesquieu et de Béarn.

16 janvier. — Un enfant âgé d'environ un mois a été trouvé dans l'église Saint-Nizier.

16 janvier. — Découverte d'un fœtus d'environ six mois dans l'allée rue Mercière, 60.

28 janvier. — Cadavre d'un nouveau-né retiré du lac du parc de la Tête-d'Or.

14 février. — Découverte d'un fœtus, dans le fossé d'enceinte, près de la rue Paul-Bert.

14 février. — Tentative de suicide de la fille Mayor, rue de Jussieu, à laquelle on avait retiré les secours.

27 février. — Découverte d'un cadavre d'enfant nouveau

on date du 18 janvier, et une deuxième en date du 11 février 1888, nous faisant connaître qu'ils ne pouvaient, pour le présent, nous formuler de nouvelles propositions.

Le projet retenu est celui présenté par MM. Delamarre et Ferrand, que ces derniers ont accepté, tel que votre commission l'a modifié, et portant la rue principale de 18 mètres à 20 mètres, et en prenant toutes les garanties possibles pour sauvegarder les droits et intérêts de la ville.

La transformation du quartier Grôlée s'effectuerait principalement par la création d'une rue de vingt mètres de largeur qui partirait de la place de la République entre les rues Stella et de Jussieu, se dirigerait au nord-est pour donner accès au pont Lafayette, à l'angle de la place des Cordeliers et du quai de l'Hôpital.

Les rues de Pavie et Meissonnier disparaîtraient; la rue Grôlée serait élargie à quinze mètres; la rue Stella serait percée jusqu'au quai; les rues Childebert, de Jussieu, Thomassin, Ferrandière et le quai de l'Hôpital disparaîtraient les maisons en avant sur la voie publique; enfin la rue Champier aurait accès sur la place des Cordeliers.

Comme vous le voyez, Messieurs, il s'agit d'une transformation complète. Il convient aussi d'ajouter que, par suite de la direction donnée à la rue principale de vingt mètres de largeur et qui serait presque le prolongement direct de la rue de la République, entre la place du même nom et la place Bellecour, au point de vue de la plus grande facilité des relations entre les habitants des rives droite et gauche du Rhône, l'avantage de cette nouvelle et large voie est incontestable.

Quant à la transformation complète, on peut dire que, les travaux achevés, le quartier Grôlée serait un des plus beaux de Lyon.

Projet financier. — Ensemble

MM. Delamarre et Ferrand avaient, dès le 7 juin 1887, formulé d'une façon très ferme leurs propositions, en offrant de fournir des références; mais ces propositions ont donné lieu à des modifications radicales, que les demandeurs ont, du reste, acceptées.

La base principale des combinaisons, qui vous sont offertes repose sur la coopération de la ville, tout en délimitant, à chaque partie contractante, sa situation nettement respectives.

Ces combinaisons sont, comme fond, à peu près semblables à celles qui ont été acceptées, par la ville de Paris, pour la Bourse du commerce et le prolongement de la rue du Louvre, et pour l'implantement de deux nouveaux pavillons aux Halles-Centrales, et que les Chambres ont ratifiées par une loi, en date du 27 janvier 1886.

La ville ferait elle-même les expropriations, elle paierait les avances faites par les demandeurs.

Cette avance leur serait remboursée en soixante annuités.

La ville louerait aux demandeurs, et à un prix déterminé, tous les terrains à reconstruire, en bordure des voies et alignements nouveaux (14,849 mètres).

Beati pauperes spiritu

Si les fidèles lecteurs du Progrès ne sont pas renseignés sur le passé, le présent, l'avenir, et... le reste, c'est qu'ils y mettent beaucoup de mauvaise volonté.

Ce canard opportuniste, dans son numéro du vendredi 13 avril, ne contient pas moins de neuf annonces de sonambules et tireuses de cartes!

ainsi, B. de D. (c'est du reste le nom qui lui est resté, et comme l'appellent les ouvriers) leur demande: Pour combien voulez-vous que je vous en plante dans le culotte (en parlant d'amendes).

Cet être, qui ferait une garde-chiourme accompli à la haine instinctive de l'ouvrier, il se fait un titre de gloire de faire marcher l'ouvrier avec sa voix brutale et ses belles expressions; il s'en vante hautement chez son coiffeur, le dimanche; mais il oublie de dire que plus d'une fois il a emporté de cuisants souvenirs de ses pousseries, soit au bal, soit ailleurs; il s'est bien gardé depuis certaine date de fréquenter le bal du Prado.

Il y a peut-être vingt ans qu'il est attaché à l'établissement; son attitude a toujours été la même. Une administration qui se soucierait des bons propos qui doivent se tenir dans son établissement aurait rappelé ce vulgaire hâbleur à l'ordre ou l'aurait placé dans un milieu plus propice à son tempérament.

Vous m'excuserez, cher rédacteur, si j'ai fait cette dissertation, mais j'avais besoin de vous montrer le sujet.

Leur Dernier Élan

Nos opportunistes qui siègent encore à l'Hôtel-de-Ville ont voulu donner au public une fête d'adieu. C'est bien leur dernier élan et leur dernier mouvement.

En effet, si ces braves pompiers venus de divers points de la France, et même de Genève, ont recueilli de sympathiques ovations pour leur bonne tenue et leurs remarquables exercices, nos agnostiques édiés n'ont trouvé sur leur passage, malgré leurs décorations et leurs insignes distinctifs, qu'une absolue indifférence: on lisait sur tous les visages un certain mépris mal dissimulé suivi de quelibets peu flatteurs pour leur prétentieuse personne.

Qu'ils reposent en paix, ils ont assez fait des farces aux électeurs stéphanois. Ils leur doivent bien cette petite réjouissance.

Je vous tiendrai au courant dans le prochain numéro des petites menées dans les divers camps; c'est très curieux et très instructif.

UN STÉPHANOIS.

CHRONIQUE DÉPARTEMENTALE

CALUIRE ET CUIRE

Conférence de M. Joanne-Magdelaine sur la Séparation des Églises et de l'Etat.

Dimanche, à 3 heures, une assistance aussi nombreuse que sympathique était réunie dans une des salles de la brasserie Robert, rue Coste.

Nous relevons la présence des citoyens Moreau, maire de Caluire; Vigne, conseiller municipal de Caluire; Cessier, président de la Fanfare gauloise; Cartier, Fillion, Charvet, Picard, Clerc, Chavrier, Aubry, etc.

La Fanfare gauloise du VI^e arrondissement de Lyon prêtait son gracieux concours à cette fête démocratique, et a exécuté les morceaux les plus choisis de son répertoire.

Le citoyen Dubouis ouvre la séance et prononce une courte allocution: Nous avons pensé qu'il ne fallait pas plus longtemps laisser propager cette erreur qui nous fait croire que le budget des cultes ne s'élève pas à plus de 43 millions; il était de notre devoir, à nous radicaux, de montrer sous leur vrai jour ces sangsues cléricales, qui émarquent au budget pour plus de 500 millions.

Le citoyen Dubouis donne ensuite la présidence de la conférence au citoyen Briolou, député de la Seine, qui présente le conférencier à l'assistance, et cède la parole au citoyen Joanne-Magdelaine.

Le jeune orateur se propose d'étudier la question dans tous ses détails, sans passion et sans haine, car il voudrait voir les dogmes religieux couverts et protégés par l'absolue liberté des librepenseurs: il est d'avis de pratiquer la plus grande tolérance et de respecter partout les véritables croyances.

pourrons sans peine augmenter la fabrication du fusil Lebel, que l'on donnera aux seminaristes en les forçant de le porter à la caserne comme sur les champs de bataille. (Vifs applaudissements.)

Le citoyen Briolou remercie le conférencier et l'assistance; il félicite également la Fanfare gauloise, et on se sépare aux accents applaudis de la Marseillaise.

ANSE Dans notre petite ville d'Anse, nous avons pu apprécier une fois de plus avec quel sans-gêne MM. les curés traitent les desherités:

Une dame X..., pauvre mère de famille, étant décédée le 4 avril, à trois heures du matin, MM. les curés demandèrent à la famille la somme de quarante francs pour un enterrement de troisième classe, avec condition spéciale qu'une messe serait dite et que le paiement serait effectué d'avance.

Une fois en possession de la somme, on leur demanda si l'enterrement pourrait avoir lieu le lendemain 5. Ils répondirent: — Nous n'avons pas le temps, attendez à samedi 6, à neuf heures et demie.

Et pourtant il y a trois desservants dans la commune. Le samedi arrive. Ces trois ensoutanés allèrent chercher le corps et dirent à la famille qu'ils avaient oublié l'enterrement; que, par suite de cette négligence, ils avaient eu le malheur de déjeuner et qu'il leur était impossible de dire une messe.

On juge de la stupefaction de la famille, qui réclamait, bien entendu, que l'argent de la messe fut rendu. Mais il ne faudrait guère connaître ces corbeaux, qui possèdent des croisements formidables quand on leur parla de rendre gorge.

Après des discussions impossibles, qui produisirent une impression fâcheuse sur les assistants, ils offrirent à la famille la somme modique de deux francs.

La famille n'accepta pas, et l'entente fut conclue pour qu'une messe fût dite le 10 avril.

D'après les faits ci-dessus, nous pouvons juger que les curés sont au-dessus des lois, un corps mort devant être porté en terre dans les quarante-huit heures. En plus, pour eux, la question d'intérêt est placée en dehors des préceptes de la religion.

COMMUNICATIONS ÉLECTORALES

6^e Arrondissement — Concentration républicaine.

Citoyens électeurs, Deux appels ayant été faits par la voie de la presse, et une délégation de trois membres auprès des comités existants, ces derniers n'en tenant aucun compte et ne voulant pas faire une vraie concentration, car ce qu'ils font n'est qu'un marché appelé à jeter la désunion au sein de nos assemblées municipale et législative, nous venons à vous, électeurs soucieux de la prospérité et de la vitalité de la République, vous dire: Joignez vos efforts à nos efforts pour détruire toutes les divisions actuelles qui ont pour effet, auprès des électeurs, cette tendance à l'abstention qui est un véritable danger pour la République.

Réunissez-vous, envoyez-nous vos délégués, choisissez de bons candidats, afin qu'au jour du scrutin les défenseurs de la vraie concentration aient le succès et entraînent dans leurs rangs tous les bons citoyens. Venez à nous, et vive la République!

Les délégués de la concentration s'engagent à proposer comme candidature aux prochaines élections, afin de ne pas entraver l'œuvre de concentration commencée par eux, et à laisser aux électeurs le soin de choisir leurs candidats.

Pour la concentration républicaine, les délégués des groupes: Mossière, Neyret, Peyraud, Nouvelle, Romain, Picotet, Benoit, Truchet, Boyaud, Blouin, Allingre, Varion, Gervais, Jacob, Carême, Berger, Chavrier, Cartet, Granger, Martinet.

Pour renseignements: A la Commission, les mardis et vendredis, de huit à dix heures du soir, chez le citoyen Brunet, cours Vitton, 12, et tous les jours, chez le citoyen Gabriel, avenue de Noaille, 12, et au groupe de la rue Pierre-Corneille.

6^e ARRONDISSEMENT

Concentration des forces républicaines du Comité central des républicains radicaux et de l'Alliance républicaine socialiste du sixième arrondissement.

grande conférence du Théâtre-Fellicour, nous avons eu le plaisir de l'allocution prononcée, au dessert, par le citoyen Deschamps, conseiller municipal de Lyon, ainsi qu'un toast du citoyen Gauthier.

Procès-verbal de la réunion publique tenue salle Berthier, à Saint-Georges, par l'Union électorale des Travailleurs socialistes du cinquième arrondissement.

Le citoyen Prégaldin déclare que l'Union électorale des travailleurs socialistes du cinquième arrondissement a cru devoir engager la lutte à seule fin de dévoiler à la masse la comédie de la concentration des forces républicaines et d'établir par un rapport d'une façon nette et précise la ligne de conduite de l'Union électorale des travailleurs socialistes.

Le rapport, dit-il, a été adopté dans deux réunions publiques: celle de Vaise et celle de Saint-Just.

Le citoyen Prégaldin, rapporteur de la commission, donne lecture du rapport, qui expose avec clarté le but que poursuit le Comité: l'émancipation des travailleurs socialistes.

Le citoyen Thiery attaque le rapport dans la forme et préconise la concentration, puis le rapport est adopté à l'unanimité moins une voix.

Le citoyen Prégaldin demande s'il y a des conseillers municipaux dans la salle, ces citoyens, dit-il, ayant été convoqués par affiches pour venir devant les électeurs dire ce qu'ils pensent de la concentration.

Seul, le citoyen Montvert est présent et déclare que, comme élu, il s'abstiendra de prendre part à la discussion.

Le citoyen Drevet dit que pour lui on doit passer outre et prendre acte des paroles du citoyen Montvert.

Le citoyen Thiery se déclare partisan de la concentration et croit qu'il est urgent de la faire pour sauver la République et principalement pour empêcher les réactionnaires d'arriver au pouvoir.

Le citoyen Drevet combat la concentration et cite un exemple de la concentration à la Chambre qui, dit-il, est impuissante à gouverner à cause des diverses opinions qu'elle renferme, et conclut que le Comité central fait appel à la concentration parce qu'il se sent perdu, il déclare qu'il est partisan de la concentration sur le terrain socialiste.

Après diverses répliques pour ou contre la concentration entre les citoyens Thiery, Drevet et Prégaldin, l'ordre du jour suivant, proposé par le citoyen Drevet, est adopté à l'unanimité moins trois voix.

« Les citoyens réunis salle Berthier, rue Saint-Georges, déclarent rejeter toute concentration avec le Comité central et se rallient à une concentration sur le terrain socialiste. »

Après diverses questions entre divers citoyens, la séance est levée.

Le secrétaire, Ch. Prégaldin.

Comité radical du 1^{er} arrondissement. — Lundi, 10 avril, au théâtre de la Gaîté, rue Diderot, deux cents électeurs environ du 1^{er} arrondissement se sont réunis pour entendre le rapport du Comité radical sur son organisation et la gestion du Conseil municipal.

MM. les conseillers municipaux de l'arrondissement avaient été invités à venir rendre compte de leur mandat, et naturellement ils ont brillé par leur absence.

La parole est donnée au rapporteur, qui donne lecture du rapport suivant: Citoyens, conformément au vote du 9 avril, émis dans sa réunion plénière du Comité radical, nous avons préparé cette réunion publique où nous avons convoqué tous les conseillers municipaux de l'arrondissement, afin qu'ils rendissent compte du mandat qu'ils avaient reçu en 1885.

Vous ne le croirez pas, car, depuis dix ans, il les a violées, ses promesses; il a fait tout le contraire. Toutes les dépenses improductives épuisant nos finances, écrasant le travail, compromettant notre sécurité nationale, il les a soutenues et fait soutenir dans toutes nos assemblées; il a applaudi à l'expédition tonkinoise où quinze cents millions ont été engloutis et notre marine ruinée, où plus de trente mille de nos marins soldats sont morts.

Il s'est opposé aux économies dans les frais d'administration et à toutes les réformes dégrèvant le travail. Au lieu d'achever promptement nos groupes scolaires, de favoriser l'instruction primaire par des concours supplémentaires aux enfants désirant compléter leur instruction; au lieu de se rapprocher ainsi de l'avenir qui donnera l'instruction intégrale à tous les degrés et gratuitement aux élèves les plus méritants; au lieu de créer des maisons de refuge temporaire pour les nécessiteux ou passagers sans travail et de créer des écoles professionnelles, une bourse du travail; d'encourager activement la formation d'associations coopératives de production et de crédit, il n'a fait que suivre les errements des commissions municipales, sans garder aucun souci de ses engagements.

Il est vrai que notre Conseil municipal, après être resté quatre ans sans se préoccuper du programme du Comité central, mais surtout de sa fin prochaine, a voté la construction d'un hôtel pour les invalides du travail où seront confondus les travailleurs et les mendicants; il l'a voté parce qu'il venait de voter les projets des Facultés destinées aux enfants de la bourgeoisie et que l'on construira avec l'argent arraché sou par sou aux malheureux travailleurs, comme cela s'est déjà fait pour la Faculté de médecine qui a coûté sept millions.

Sans se préoccuper des syndicats ouvriers, qui devraient être favorisés et consultés dans toutes les entreprises de travaux neufs, le comité central fait ou laisse voter par ses conseillers municipaux, afin d'enrichir, comme au temps de l'Empire, les spéculateurs, le bouleversement, la démolition de certains quartiers de la ville pour y bâtir de splendides hôtels à la bourgeoisie, quand il devrait depuis longtemps s'être occupé de la construction de logements salubres et à bon marché pour la population ouvrière à laquelle il ne laisse plus que la lamentable perspective de porter ses hardes au Mont-de-Piété, dit de Bienfaisance, qui prélève sur les sommes avancées le taux usuraire de 8 %.

Le Comité central, traître à son programme et courbé servilement devant un maire qui n'a à la bouche que ruses et promesses menteuses, pouvait par sa bonne volonté, par son énergie, bien mieux que les comités autonomistes de Paris, faire supprimer l'Octroi dit de Bienfaisance et le faire remplacer par l'impôt de centimes additionnels ou par un impôt plus équitable, conformément à la loi du 31 avril 1832, complétée par la loi du 5 juillet 1846, et diminuer ainsi les charges des petits contribuables.

Bien au contraire, reniant cyniquement ses engagements votés, chaque élection de faire supprimer par ses élus cet odieux impôt, le comité opportuniste a laissé voter un projet d'agrandissement des limites de l'Octroi jusqu'aux communes suburbaines inclusivement, et le 6 décembre 1887, la continuation des surtaxes que, déjà, il avait fait rétablir.

Tous les anciens monopoles ont été maintenus, et de nouveaux ont été accordés. Tous nos services municipaux de bienfaisance, tous nos services d'intérêt général sont livrés par suite d'impéritie ou de trahison de ce Comité, au désordre et à un personnel clérical et anti-républicain. Le compte d'administration n'est contrôlé que très imparfaitement, et notre budget de 16 millions est voté en trois jours, dans l'espace de cinq heures, sans que le Comité ait jamais voulu le communiquer avant son vote aux électeurs assemblés.

Il serait trop long d'énumérer tous les méfaits, toutes les trahisons du Comité central opportuniste, qui, pendant plus de deux ans, a fait aggraver le crédit de 5,000 francs destiné à protéger la marque de fabrique lyonnaise, quand il permet qu'on inscrive dans notre budget des crédits de 25,000 francs pour les théâtres; de 10,000 francs pour la course des chevaux; 1,000 francs pour achats de prix aux étudiants de la faculté de droit, etc., etc.

Il serait trop long d'énumérer toutes les félonies de ce Comité dont les meneurs, le maire et ses adjoints, nous laissent exploiter par les boulangers et les bouchers, et n'ont pour toute réforme à offrir aux affamés manquant de travail que de se serrer d'un cran le ventre à chaque sensation de faim.

Citoyens électeurs du 1^{er} arrondissement, le Comité radical fait appel à votre dévouement pour lui aider à conquérir le pouvoir, qui lui permettra de réaliser, enfin, une foule de réformes économiques et de réclamer énergiquement les réformes politiques décentralisatrices qui doivent donner des bases inébranlables à la République compromise par les opportunistes, ajournant sans cesse toutes les réformes qu'ils ont si souvent promises. Vous resterez fidèles à leurs hypocrites de marches on paroles de politique progressive, car, par malheur, s'ils étaient encore vainqueurs aux élections prochaines, ce serait toujours des déceptions.

Pour toutes ces raisons et bien d'autres, vous répondez, citoyens, à cet appel du Comité radical du 1^{er} arrondissement. Vous lui donnez votre adhésion, et, sortis vainqueurs de la lutte électorale, nous travaillerons immédiatement, au grand jour des réunions publiques, à la prompte réalisation des réformes possibles, diminuant les charges des contribuables et favorisant le travail.

Vive la République!

La concentration avec le Comité central a échoué dans le II^e arrondissement: le Central n'y consentant qu'en réservant deux candidats seulement à l'Alliance. L'Alliance reprend donc sa liberté d'action.

Réunion plénière des membres du Comité, jeudi 19 courant, à 8 heures du soir, au siège.

COMMUNICATIONS DIVERSES

La République de Lyon, Société de gymnastique et de tir. Siège: rue Saint-Georges, Gymnase: 20, place Perrache.

Le conseil d'administration porte à la connaissance des jeunes gens qui désiraient se faire inscrire à la société que les cours de gymnastique et de boxe ont lieu tous les mardis, jeudis et samedis; de 8 heures à 10 heures du soir, au nouveau gymnase, 20, place Perrache.

Ni Dieu Ni Maître (Section du centre), adhérent au Comité central de la jeunesse socialiste révolutionnaire de Lyon et de la banlieue. — Tous les adhérents sont convoqués en réunion privée jeudi 19 avril, à huit heures du soir, au local de la jeunesse. Extrême urgence. Anniversaire de la semaine sanglante.

invité tous les électeurs à se présenter à leurs mairies respectives, afin de vérifier leurs inscriptions.

Une affiche préfectorale signée Cambon, préfet du Rhône, convoque les électeurs ouvriers et patrons pour le renouvellement partiel du conseil, à se faire inscrire du 10 au 23 avril.

Dimanche 15 courant, plusieurs citoyens se sont présentés à la mairie du 6^e arrondissement pour réclamer leur inscription, mais il n'y avait pas d'employé. Une délégation s'est présentée chez M. Hemmel, adjoint, qui ne connaissait pas un traité mot de la question.

Après avoir lu l'affiche, il se mit à notre disposition, en nous assurant que dimanche, 22 avril, la mairie serait ouverte pour les inscriptions.

Nous ne pouvons que constater un fait qui n'est pas de nature à faire honneur à notre administration municipale, qui ne donne aucun ordre pour que les décrets s'exécutent.

Ligue antireligieuse. — Conclusion de la dernière séance.

Non seulement Jésus-Christ n'existe pas, et c'est une absurdité que d'y croire, mais il n'a jamais existé.

Aucune histoire profane ne parle de lui, et on écrivait l'histoire plusieurs siècles avant l'ère chrétienne.

Son nom est une légende mythologique, Jésus vient de Dies, par abréviation des mots Latins dievraient être et prononçaient iesus, dont les Français ont fait Jésus; ce nom signifie jour et par conséquent lumière du soleil.

Le nom de Christos signifie oint, c'est-à-dire friction d'huile; or, comme on oignait que les rois et les puissants, ce nom de Christ donne comme sous-entendu le titre de majesté.

L'ensemble de ce nom latin et grec signifie donc: la majesté du soleil.

Il est à remarquer que la légende évangélique nous dit que Jésus était né juif et que par conséquent sa nation parlait hébreu, et c'est un nom de deux langues étrangères qui lui est appliqué. Il en est de même pour les quatre évangélistes dont un a nom grec, Mathieu; deux des noms latins, Luc et Marc; et un seul a un nom hébreu, Jean, et c'est celui qui parle le moins de Jésus; on dirait que c'est à peine s'il a entendu parler de lui.

La personne qui nous a remis un long rapport sur les logements économiques est priée de se faire connaître au secrétaire de la rédaction.

Je ne vois pas où seraient les interprétations malveillantes: il n'y a qu'oubli, rien de plus.

LETTRE PROVINCIALE

Tartare et Champs-Élysées

Coupé dans le XVI^e Siècle: « Un missionnaire de Cochinchine, le Père Louvet, vient de rédiger tout un volume pour déterminer la place exacte de l'enfer et du purgatoire: « La tradition de tous les peuples, les enseignements des anciens docteurs, l'étymologie même du mot, placent l'enfer au centre de la terre. Sainte Françoise-Romaine, dans ses révélations, nous apprend que le purgatoire est un simple département de l'enfer. Suivant elle, l'enfer est divisé en quatre départements ou zones: au centre, c'est le séjour des damnés; puis, en se rapprochant de la surface du globe, on trouve le purgatoire, le limbe des anciens patriarches, et, enfin, le limbe des petits enfants morts sans baptême. »

De pareils travaux, gravement entrepris et menés à bout, dénotent une certaine jeunesse d'esprit.

Jeunesse d'esprit n'est peut-être pas le mot que le rhonquois avait au bout de la plume. Mais comme cet euphémisme est charmant! Et maintenant, mes frères, si vous n'y voulez pas croire, faites comme Télémaque, allez-y voir!... Eh! parbleu, le Père Louvet, qui doit aborder pas mal de haschisch, et sa sainte lucinée Françoise n'ont rien inventé de neuf. Il n'y avait guère moyen de mettre l'enfer ailleurs.

son) des trahisons (gare Bazaine, Soultouky t'y attend) et des oratoires. Il remarque beau-

Hein ! il n'est pas tendre, Fénelon. Cela me rappelle les paroles lugubres d'un supérieur de séminaire aux abbayons qu'il cultivait dans sa serre : « Ah ! mes frères, prenez garde, l'enfer est pavé de têtes de prêtres ! »

Qu'en dites-vous, sainte séquelle de jésuites de toutes robes et de toutes couleurs, rasés, tondus ou poilus, faux dévots, cagots et bigots, qui, comme Henri III, « pensez qu'avec un jeûne et quelques coups de discipline on règle tous ses comptes envers le ciel et sa conscience, et toute la religion consiste en certaines pratiques extérieures... » (DURUY).

« Après de ceux-ci paraissent d'autres hommes que le vulgaire ne croit guère coupables, et que la vengeance divine poursuit impitoyablement : ce sont les ingrats, les menteurs, les flatteurs qui ont loué le vice, les critiques malins qui ont taché de flétrir la plus pure vertu (un petit coup de patte à Bossuet); enfin ceux qui ont jugé témérairement des choses sans les connaître à fond, et qui parlent au lieu de la réputation des innocents. »

St. Fénelon vivait de nos jours. Il ne manquerait pas d'ajouter à cette liste déjà longue des députés parjures à leur mandat, les vendeurs de décorations, les fonctionnaires concessionnaires et les juges prévaricateurs, qui s'inquiètent comme d'une guigne des principes primordiaux qui sont la base de toute société, et pour qui les mots devoir, honneur, conscience n'ont aucune signification.

« Télémaque aperçut enfin les rois condamnés pour avoir abusé de leur puissance. Ces rois voyaient dans un miroir leur vanité grossière et avide des plus ridicules louanges, leur dureté pour les hommes... leur crainte d'entendre la vérité... leur inclination pour les hommes lâches et flatteurs... leur ambition pour acheter un peu de vaine gloire par le sang de leurs concitoyens. »

« On remarqua que les plus méchants d'entre ces rois étaient ceux à qui on avait donné les plus magnifiques louanges pendant leur vie, parce que les méchants sont plus crains que les bons, et qu'ils exigent sans pudeur les lâches flatteuses des poètes et des orateurs de leur temps. »

Télémaque était effrayé de voir combien ces rois étaient plus rigoureusement tourmentés que les autres coupables. »

C'est qu'ils avaient cru que le reste des hommes était à l'égard des rois ce que les chevaux et les autres bêtes de charge sont à l'égard des hommes. »

O divin Fénelon ! Voilà l'homme dont Bossuet dénonça à la cour de Rome les doctrines comme étant entachées d'hérésie. « Il faut », disait Fénelon, aimer Dieu d'un amour pur et désintéressé qui ne soit inspiré ni par l'espérance des béatitudes célestes ni par la crainte des châtiements. »

Quelle différence entre ces deux grandes figures du grand siècle : « O rois, vous êtes dieux ! » s'écriait Bossuet.

Il n'est pas étonnant que Fénelon ait été chassé de la cour du Roi-Soleil après avoir osé écrire de pareilles pages destinées à l'éducation du duc de Bourgogne, petit-fils du roi ; il est même surprenant qu'il n'ait pas été jeté à la Bastille.

Télémaque était donc profondément touché de ce spectacle. Mais les anciens avaient pensé que la vue du bonheur dont jouissaient les élus rendait encore plus terribles les tourments dont souffraient les réprouvés, et à côté du Tartare ils avaient placé les Champs-Élysées.

Télémaque se hâte de sortir de ce séjour de malédiction et d'horreur pour pénétrer dans les Champs-Élysées. Là, c'est un tout autre spectacle. La description que nous en donne Fénelon fait venir l'eau à la bouche ; mais comme elle est bien longue, amis lecteurs, je vous y renvoie.

Je ferai seulement remarquer en passant qu'il ne dit pas que la terre est plus fertile et plus nombreuse que les grains de sable qui couvrent les rivages de la mer.

La raison en est bien simple. Lorsque Pluton a recueilli toute l'engeance des assassins, des voleurs, des tyrans, des hypocrites, des faux dévots, des ingrats, des menteurs, des flatteurs, des parjures, des prévaricateurs, des mauvais administrateurs, des prostituées et des souteneurs, j'imagine qu'il n'en doit plus guère rester pour le maître des Champs-Élysées.

Le Christ lui-même l'a dit : « Il y a beaucoup d'appelés, mais peu d'élus. » Chers lecteurs, tâchez d'être parmi ces derniers, c'est la grâce que je vous souhaite.

Cette lettre est déjà trop longue, et pourtant je ne voudrais pas la clore sans vous faire part de deux réflexions qui trouvent leur place tout naturellement :

1° Puisque l'enfer est au centre de la terre, la cause des tremblements de terre est toute trouvée : ce doit être le vieux Pluton qui s'amuse de temps à temps à frapper au plafond pour ébranler toute la machine et en faire dégringoler un morceau pour l'entretien de son foyer, ce qui lui procure en même temps le plaisir de récolter les âmes de tous les pauvres diables qui sont ainsi écrasés sans préparation et sans confession.

Hein ! pensez-vous, savants en us et docteurs en loges ; vous n'auriez pas trouvé celle-là. *Asinus asinum fuit.*

2° D'après nos pauvres conceptions humaines, en matière de vol, par exemple, le recéleur est considéré comme aussi coupable que le voleur.

Eh bien ! d'après la justice de l'Eglise, le vo-

leur seul, c'est-à-dire l'âme, est puni ou récompensé, tandis que le recéleur, c'est-à-dire le corps, est emmouffé, encaensé, embasé, et finalement escorté avec tous les honneurs de la guerre. Et plus il y a d'argent, plus les honneurs sont grands, et plus le mausolée est somptueux.

Pourquoi donc cette différence de traitement ?

Ah ! mes frères, c'est que notre ciel si nous est bien haut, bien haut ! Et nous ne possédons pas la vertu d'Enoch ou de la vierge Marie ! Saint Paul a bien été transporté jusqu'au quatrième ciel. Mais était-ce avec son corps ou sans son corps ? Il n'a jamais pu le dire.

Et vous voyez d'ici la difficulté, n'est-ce pas ? On pourrait bien expédier, au besoin, à Satau, tous les corps qui lui appartiennent, puisque les portes de sa demeure sont à notre portée. Mais, pour véhiculer au ciel ceux qui ont droit au bonheur éternel, ce ne serait pas bien facile. Il faut attendre que les ballons puissent y monter.

Tandis qu'en leur donnant rendez-vous au jugement dernier, dans la vallée de Josaphat, c'est bien plus commode. Mais va-t-en voir s'ils viennent, Jean ! D'ici-là,

Le roi, l'âne ou moi, nous mourrons.

BLAISE.

Deuxième Lettre

D'UN

CANUT DES PIERRES-PLANTÉES

Valeur et Protection du Travail

Dans une précédente lettre, nous demandions que la propriété du travail fût protégée, nous ne croyions pas en cela être contraire aux lois économiques.

Lorsque deux nations veulent commercer entre elles, des traités internationaux règlent leurs rapports commerciaux, dans le but de protéger l'échange ; pour ce qui produit du travail qui est l'objet de ce commerce et le salaire qui en découle ne sont-ils pas protégés au même titre par les traités internationaux, afin d'assurer le bien-être des travailleurs de ces mêmes nations.

Puisque l'on a reconnu que les échanges étaient nécessaires à l'extension et à la prospérité des capitaux, il faut que le travailleur qui produit la matière de ces échanges soit, lui aussi, l'objet de la sollicitude des gouvernants.

On doit veiller sur le travailleur, en ne laissant pas avilir son salaire, en le maintenant dans un prix rémunérateur qui lui permette de vivre. Il faut bien songer à cela : la source de la richesse publique, le grand essor des affaires, la prospérité d'une nation résident dans la large distribution du salaire aux travailleurs ; la réduction des salaires n'amène, au contraire, que la décadence commerciale, le chômage, les privations, la faim, la misère.

Qu'on nous permette ici une comparaison bien naturelle : Un grand fleuve, dans les contrées qu'arrosent ses eaux bienfaisantes, apporte avec lui l'abondance et la richesse ; les fruits de la terre naissent et poussent avec profusion : la grandeur et la prospérité régissent sur ses bords.

Mais qu'on laisse perdre tout à coup, par imprévoyance, négligence ou malveillance les infatigables petits filets d'eau qui alimentent les affluents de ce grand fleuve ! Qu'arrivera-t-il ? Le niveau des affluents baissant, celui du grand fleuve baisse, et les contrées traversées deviennent de plus en plus sèches et arides, le climat de moins en moins tempéré, les récoltes souffrent, et l'on n'a plus que des lieux infects, séjour de désolation et de ruine.

Quelle plume serait assez habile ou assez autorisée pour faire le tableau saisissant des privations causées par les baisses de salaires ? Ce que l'on voit dépasse ce que l'on pourrait écrire. Et pourtant ce n'est point là la borne du malheur ; car, si après une baisse de salaire survient, pour une cause quelconque, maladie ou chômage, une suspension de travail, les maux que supporte cette intelligente et courageuse armée des travailleurs augmentent encore, et atteignent jusqu'à la plus épouvantable détresse.

Il est donc de toute nécessité que les hommes soucieux de l'avenir s'occupent de cette grave question des salaires ; il est de leur devoir, vu les perturbations économiques qui viennent de toutes parts assaillir cet agent de la richesse publique, d'atténuer les effets désastreux de ces révolutions sans cesse renaissantes dans l'ordre industriel. Il est absolument indispensable, dans l'intérêt de la civilisation, de l'Etat dont de plus en plus

l'individu, que l'harmonie nécessaire aux rapports sociaux ne soit point altérée par l'excès de production résultant de l'abus effréné du machinisme : qu'on y mette un frein pour en régler la marche.

L'homme, être intelligent, a besoin de nourrir son corps, et non seulement son corps, mais son esprit : il lui faut quelque plaisir, certains agréments, des relations ; il doit être utile à ses semblables en entretenant avec eux des rapports de solidarité ; pour en arriver là, il lui faut une certaine somme de salaire nécessaire et en outre suffisante, pour lui permettre de remplir tous ses devoirs envers la famille et la société.

Examinons un peu cet organisme social si bien doté, dont émanent tant d'œuvres de génie, de talents, de forces ou de patience, ce grand moteur de toutes les industries, de toutes les affaires, de toutes les richesses, de toutes les gloires, qui est l'homme ; que de soins il faut pour l'amener à l'état de producteur, que de veilles une mère dépense pour assurer cette frêle existence, et pour les orphelins ou les abandonnés quelle lutte pour grandir et vivre ! Et après ? arrivés à l'âge adulte, que deviennent ces milliers d'enfants de travailleurs livrés à la tourmente sociale, obligés de faire leur place au soleil, de trouver quelque part un modeste gagne-pain ?

A peine en possession de leur métier, la patrie les prend corps et bras. Et revenus dans leurs foyers, la lutte recommence à leur grand désavantage. Le métier est désappris, le salaire offert ne permet pas de vivre. Ce serait l'âge pourtant de se créer une famille : on renonce à ce devoir par impuissance, faute du nécessaire pour soi et les siens. Anomalie dans la société sans charge envers elle, sans bénéfice pour elle...

La question est grave ; la solution, difficile. Aux hommes de bonne volonté à se mettre à la tâche avec ardeur et abnégation. De grands calamités sont réservées aux peuples chez qui l'égoïsme prime tout : les révolutions passeront et les balaièrent !

Au contraire, les peuples qui sauront, d'après les besoins de leur époque, concilier le capital et le travail, l'industrie et le salaire, fixer leurs rapports, ménager leurs intérêts réciproques, régler la production sur la consommation, de manière à ne pas rompre l'équilibre indispensable et nécessaire au bien-être général, ces peuples-là seront à la hauteur de la tâche et inaugureront la brillante civilisation de l'avenir.

Mais, pour en arriver là, il faut commencer et partir d'en bas, donner à chacun et à tous le salaire rémunérateur, en établissant sa valeur et sa protection dans les lois et les rapports internationaux.

Un Canut des Pierres-Plantées.

Aux pressants appels de nos étudiants lyonnais, les filles de Jupiter et de Mémoire avaient toutes répondu ; désertant pour quelques heures les bois sacrés de l'Olympe, elles étaient toutes venues rendre visite au Casino pour inspirer les étudiants, artistes improvisés qui faisaient à eux seuls presque tous les frais du concert.

Maintenant, faut-il attribuer leurs succès à leur tempérament artistique ou bien aux muses qui, dans la coquette salle du Casino, les électrisaient par leurs regards charmants ? That is the question ! et je n'essaierai pas de la résoudre.

Toujours est-il que les braves n'ont pas été ménagés à ces jeunes rieurs, futurs graves docteurs et savants à tête chauve.

Succès pour l'orchestre qui a bien détaillé l'ouverture de *Miraillo*, la marche de *Boccace* et qui s'est fait biffer les airs du ballet de *Faust* ; succès pour M. Perron, une jolie voix de ténor conduite avec goût et sentiment ; succès pour M. Nicolle, un violoncelliste de talent ; pour M. Léon, hilarant dans une hilarante chansonnette comique ; pour MM. Novyret, Métayer, Marchessaux, Rémond, X..., Gouteyron, Meunier, Tonillon, Veulle, Merlin et Childie. M. Chauvet conduisait l'orchestre et, pour mieux l'entraîner, souffrait avec le violoncelle, égrenait des perles avec la flûte, rentrait avec le grand ténor d'un capel maître de première force.

Mlle Lafont a été parfaite de bonne grâce et de vivacité dans une spirituelle comédie de Labiche et Lefranc et d'un sérieux dramatique qu'a produit le plus comique effet dans les Folies dramatiques.

De même qu'un orateur réserve pour sa péroraison ses meilleurs arguments, j'ai conservé pour la fin de mon article la reine de la fête, l'envoyée de la muse Étudiante. C'est la nommer que dire de MM. les étudiants qu'ils avaient

choisi la meilleure des élèves de notre Conservatoire : Mlle Jeanne Bas. Son admirable organe de dugazon s'est élevé jusqu'au registre de chanteuse légère de grand opéra sans éprouver la moindre défaillance, la plus légère hésitation. Elle a phrasé d'une façon magistrale le duo d'*Hamlet* dont la texture aiguë lui a permis de déployer à son aise ses faciles et brillantes notes élevées.

M. Chauvet lui a donné, dans ce duo, une réplique qu'il s'est efforcé de mettre à la hauteur du talent de sa charmante partenaire. Mais le succès le plus complet de Mlle Bas a été dans le grand et difficile air des *Bijoux de Faust*. Elle a détaillé la romance du Roi de Thulé avec une grande ampleur et la valse qui suit avec un brio achevé. Aussi Mlle Bas a-t-elle été obligée de faire relever le rideau pour revenir saluer une salle qui l'acclamait d'enthousiasme. Bien qu'elle n'en soit plus à ces succès, les unanimes suffrages d'une assemblée aussi élégante et érudite en matière musicale ont dû faire grand plaisir à la gracieuse cantatrice, qui portait avec distinction une jolie toilette en étamine crème, avec transparent rouge.

Souhaitons qu'en présence de ce légitime succès, Mlle Poissonnié organise souvent d'aussi charmantes réunions.

JÉHAN DISTRET.

Un public nombreux et distingué s'était fait un plaisir d'assister à la matinée musicale donnée par Mlle Poissonnié, dont le talent de pianiste est si justement apprécié, dans la salle de l'Union chorale. Nous y avons passé d'agréables instants et avons pu, tour à tour, y applaudir Mlle Tanésy, MM. Hourdin, Albert, Ten-Have et Bedetti.

Souhaitons qu'en présence de ce légitime succès, Mlle Poissonnié organise souvent d'aussi charmantes réunions.

JÉHAN DISTRET.

La b... Constant teint, une charge amusante et spirituelle du succès actuel des Célestins, va fournir une longue série d'intéressantes représentations. Décidément, M. Verdet est à la main heureuse et il s'entend aussi bien à trouver des pièces à succès que des artistes charmantes... et charmants pour les faire valoir.

SCALA
Lespinasse, du Grand-Théâtre, est à la Scala et y reçoit chaque soir des bravos mérités, ainsi que Mmes Paula Brébion, Bellony et MM. Favart et Chrétien.

choisi la meilleure des élèves de notre Conservatoire : Mlle Jeanne Bas. Son admirable organe de dugazon s'est élevé jusqu'au registre de chanteuse légère de grand opéra sans éprouver la moindre défaillance, la plus légère hésitation. Elle a phrasé d'une façon magistrale le duo d'*Hamlet* dont la texture aiguë lui a permis de déployer à son aise ses faciles et brillantes notes élevées.

M. Chauvet lui a donné, dans ce duo, une réplique qu'il s'est efforcé de mettre à la hauteur du talent de sa charmante partenaire. Mais le succès le plus complet de Mlle Bas a été dans le grand et difficile air des *Bijoux de Faust*. Elle a détaillé la romance du Roi de Thulé avec une grande ampleur et la valse qui suit avec un brio achevé. Aussi Mlle Bas a-t-elle été obligée de faire relever le rideau pour revenir saluer une salle qui l'acclamait d'enthousiasme. Bien qu'elle n'en soit plus à ces succès, les unanimes suffrages d'une assemblée aussi élégante et érudite en matière musicale ont dû faire grand plaisir à la gracieuse cantatrice, qui portait avec distinction une jolie toilette en étamine crème, avec transparent rouge.

Souhaitons qu'en présence de ce légitime succès, Mlle Poissonnié organise souvent d'aussi charmantes réunions.

JÉHAN DISTRET.

Un public nombreux et distingué s'était fait un plaisir d'assister à la matinée musicale donnée par Mlle Poissonnié, dont le talent de pianiste est si justement apprécié, dans la salle de l'Union chorale. Nous y avons passé d'agréables instants et avons pu, tour à tour, y applaudir Mlle Tanésy, MM. Hourdin, Albert, Ten-Have et Bedetti.

Souhaitons qu'en présence de ce légitime succès, Mlle Poissonnié organise souvent d'aussi charmantes réunions.

JÉHAN DISTRET.

La b... Constant teint, une charge amusante et spirituelle du succès actuel des Célestins, va fournir une longue série d'intéressantes représentations. Décidément, M. Verdet est à la main heureuse et il s'entend aussi bien à trouver des pièces à succès que des artistes charmantes... et charmants pour les faire valoir.

SCALA
Lespinasse, du Grand-Théâtre, est à la Scala et y reçoit chaque soir des bravos mérités, ainsi que Mmes Paula Brébion, Bellony et MM. Favart et Chrétien.

AGRICULTURE
LA COULURE DES VIGNES
Des Moyens d'empêcher la Coulure

Nous reconnaissons trois causes principales de la coulure accidentelle des raisins : 1° l'excès de vigueur des ceps ; 2° une végétation chétive ; 3° l'humidité et le refroidissement de la température pendant la floraison.

Les causes étant connues, voici comment on pourra les combattre préventivement :

A. — L'excès de végétation sera réprimé, ou plutôt utilisé au profit de la production — fruitière par une méthode rationnelle de culture, comprenant la taille longue des sarments de charpente et la taille mixte des branches à fruits.

B. — La végétation chétive deviendra luxuriante avec une culture améliorante par les engrais azotés et potassiques, et par une taille raisonnée.

C. — L'influence des intempéries sera détournée par la concentration sur l'appareil floral des éléments favorables au développement du raisin. — Nous y parviendrons par l'application simple ou combinée des opérations suivantes :

C. I. — Le pincement de rameaux fructifères.

C. II. — La suppression des vrilles.

C. III. — L'éclairage de la grappe.

C. IV. — L'incision annulaire du sarment.

C. V. — Le greffage du cep.

Quant aux deux méthodes points, A et B, l'exposé des méthodes culturales rationnelles ou améliorantes, nous entraînerait à un véritable traité de viticulture. — Nous laissons à chacun le soin d'étudier les milieux où croît la plante, et, par une application sage et prudente, de prévenir les effets produits par ces deux situations extrêmes.

Abordons les moyens de combattre l'influence des intempéries.

I. — Pincement des sarments fructifères.

Le pincement, c'est-à-dire le rognage

des rameaux fructifères, équilibre la végétation du cep, et continue à donner de la nourriture au fruit, en même temps qu'il dispose le sarment à la lignification. L'absence du pincement serait au détriment de la charpente équilibrée du plant de vigne et contraire à la beauté du fruit, — la force absorbante des feuilles étant supérieure à celle des raisins.

Par la même raison, un rognage tardif sur des rameaux vierges de mutilation antérieure produirait un mauvais effet par suite d'une réaction violente, et le fruit ne pourrait plus regagner ce qu'il aurait perdu.

L'opinion de plusieurs savants est que le pincement entrave la coulure, en concentrant sur les organes reproducteurs la chaleur et l'acide carbonique. Il est constant que la rupture du rameau porte-fruits suscite un arrêt momentané dans l'ascension de la sève, et le raisin noue mieux. Depuis longtemps, les cultivateurs du Médoc rognent leurs vignes basses avec un sape-faux, comme s'ils tondaient une haie vive ; ils agissent ainsi, quand vient la floraison, pour s'opposer à l'avortement des raisins.

Dans le canton d'Astaffort (Lot-et-Garonne), un viticulteur nous disait avoir reconnu l'efficacité du *sabrage* contre la coulure par une expérience comparative. Il a imaginé, à cet effet, un couteau-sabre, et, chaque année, au moment de la fleur, il abat rapidement la sommité des rameaux accolés aux échelles ; sa récolte est assurée.

La bonne saison du pincement est le moment où les rameaux sont dans toute leur force végétative. Le premier pincement a lieu vers la fin de mai, alors que la jeune panicule florale se gonfle, se caractérise ; elle est prête à s'épanouir, et le rameau qui la porte s'est allongé au-dessus d'elle de 0m50 environ, avec cinq ou six feuilles plus ou moins développées. C'est le moment d'opérer dans le vignoble. Environ quinze jours avant la floraison, on décide le scion herbacé à 0m40 au-dessus de la grappe supérieure ; c'est le premier pincement. On continue à pincer les rameaux porte-fruits à mesure que leur élongation le permettrait, s'ils sont assez forts ; le pincement n'est pas nuisible à la fleur pendant la période de son épanouissement ni même au delà.

En pincant plus court, comme certains arboriculteurs le recommandent pour les treilles, il y aurait à craindre une irrégularité de maturité dans le raisin ; les uns seraient déjà mûrs pendant que d'autres n'auraient pas changé de couleur. Il faut à la grappe une surface suffisante de feuillage pour lui procurer le carbone et certains gaz atmosphériques nécessaires à son élaboration. Un autre inconvénient du pincement rigoureux serait l'évolution intempestive de pousses prématurées nuisible à l'état normal de la vigne.

Un pincement uniforme et immédiat, portant sur tous les rameaux à la fois, aurait pour conséquence fâcheuse de fortifier les forts aux dépens des faibles qui s'affaibliraient encore.

Le pincement du rameau fort réprime sa végétation envahissante au profit du rameau faible du même cep. En rognant le brin défilé, on pourrait craindre de le voir affaibli par ses voisins plus vigoureux ; son fruit murirait difficilement, et ses tissus, à peine lignifiés, ne porteraient que des bourgeons étiolés pour la taille de l'année suivante.

Donc, il conviendra d'opérer successivement.

Il suffit d'ailleurs d'étudier le travail minutieux pratiqué sur les treilles des arboriculteurs en renon, particulièrement les opérations de la treille en vert, l'ébourgeonnement, le pincage, le palissage des rameaux et le ciselage des grappes pour se convaincre de l'influence des soins apportés à la vigne pendant la végétation — influence qui se manifeste sur la production fruitière, sur la beauté de la grappe et de la qualité même de la pulpe du raisin.

Examignons maintenant les conséquences de l'opération.

Après le premier pincement, de nouveaux rejets vont se développer sur le rameau pincé ; on leur appliquera l'épamprage ou cassure à une feuille, à l'exception du jeune scion terminal que l'on allongera à trois feuilles de son esselle ou de son empatement. Au lieu d'arracher le nouveau bourgeon dit rameau anticipé, on le conservera pour aider à la nutrition du fruit, à l'ombrager contre le soleil, et pour entraver la sortie de faux bourgeons restés jusqu'alors à l'état latent.

Un pincement raisonné à tous les avantages, tandis que le pincement inmodéré à outrance pourrait être fatal à l'avenir de la vigne. Quelle que soit la méthode de culture adoptée, à grande arborescence ou à taille courte, en ligne ou à pied, il faudra pincer assez long, et suivant leur destination, les rameaux de prolongement nécessaires à la construction du cep et ceux qui terminent les branches fructifères, principalement à l'extrémité des longs bois.

D'abord, l'expansion de ces rameaux en liberté ou pincés long en août, pourrait être utile au mouvement sèveux sur toute l'économie de la plante ; ensuite il convient de ménager les bourgeons sur lesquels la prochaine taille viendra s'asseoir.

Sur un plan d'une végétation dévergoncée, le rognage sera modéré, ou, tout au moins, il faudra conserver, à titre d'exutoire ou de canal de décharge de la sève, plusieurs scions sur toute l'envergure du sujet ; en seconde saison, il conviendrait de pincer les scions plus allongés.

Le pincement de la vigne serait nuisible sur une vigne malade, sur des ceps débiles, jaunés, fatigués.

Quant aux rameaux stériles dans une vigne bien portante, si l'ébourgeonnement n'en n'a point fait justice, ils rentrent dans la catégorie des membres de charpente que l'on étete en juillet-août afin de ménager leurs yeux de la base et de conserver l'harmonie du branchage.

Ch. BALLET.

PETITES DISTRACTIONS

ENIGME

1°
2°
3°
4°
5°

Remplacer les points par des lettres de façon à trouver :

1° Un synonyme d'adresse.
2° Ce qu'est l'opportunisme.
3° Ce qui sert de bouche aux oiseaux.
4° Un des quatre points cardinaux.
5° La réunion des trois parties au whist.

Et, dans la première colonne verticale, on pourra lire de haut en bas le nom d'un célèbre compositeur musical du commencement de notre siècle.

SOLUTION DES PETITES DISTRACTIONS DU DERNIER NUMÉRO

CHARADE
Secret.
SOLUTIONS JUSTES

On trouve :
Fayol. — Bibi. — Coquette. — Un chercheur. — Mlle d'Alberville. — X.

Cadeau-Prime DE L'ECLAIREUR

En raison de l'accueil fait par nos lecteurs à nos petites distractions, nous avons résolu d'encourager encore davantage l'attention qu'on nous accorde.

La personne qui nous enverra la première les solutions justes de nos distractions, charades, énigmes, questions, etc., aura droit à un cadeau-prime vraiment exceptionnel.

La première solution qui nous est parvenue est signée Fayol.

La personne qui nous a envoyé la lettre est priée de nous communiquer son adresse : elle aura droit au cadeau-prime de *L'ECLAIREUR* : un bon de photographies.

Nota. — Nous prions instamment nos lecteurs de dater leurs solutions, et même de mettre l'heure de l'envoi.

BULLETIN FINANCIER

BOURSES FRANÇAISES (COTES MOYENNES)

Table with 3 columns: Lyon, Marseille, Bordeaux. Rows show various market indicators like 3 0/0, 4 1/2, 5 0/0, etc.

Le gérant : F. BLANC.

Lyon. — Imprimerie de l'ECLAIREUR.

ANNONCES LÉGALES, JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

A Vendre CAFE-COMPTOIR Situé près le cours Lafayette PRIX MODÉRÉ S'adresser au bureau du journal.

CAPITAUX A TOUS COMMERCANTS DEMONCHY, 25, passage Saulnier, Paris.

Magnétisme ! MME CLAUDIA

Sommambule lucide sur tous événements de la vie. — Sensitive pour malades. — Moyen de réussir en tout et de prévenir déceptions. — Cartes et lignes de la main. — Prix modérés. — Discrétion. Rue Centrale, 4, au 3, LYON (CORRESPONDANCE)

BRASSERIE DE SUEZ Huitres et Escargots BIÈRE SPÉCIALE Place de la République, 44, Lyon

PHOTOGRAPHIE ARTISTIQUE C. BROTONNIÈRE LYON — 1, place des Jacobins, 1 — LYON

Grands portraits au pastel. — Cartes de visite. — Cartes-Album et tous les nouveaux formats dans le genre artistique et moderne.

« PRIX MODÉRÉS » En vente au bureau de L'ECLAIREUR

LA LIBRE-PENSÉE Par UN TRAVAILLEUR

Prix : Dix Centimes

Demandez partout L'ECLAIREUR PARAISSANT TOUS LES JEUDIS Journal unique rédigé avec la collaboration d'un groupe de SÉNATEURS ET DÉPUTÉS RADICAUX Questions politiques. — Questions économiques. — Questions lyonnaises. — Commerce. — Industrie. — Agriculture.

L'ECLAIREUR demande des COURTIERES pour abonnements et annonces, petit passage de l'Argue, Lyon.

COMPTOIR DES ENCAISSEMENTS Rue Ferrandière, 17, au 1er, LYON M. POINT DÉFENSEUR AU TRIBUNAL DE COMMERCE Recouvrements — Contentieux

Déménagements MAISON MIRABEL & CIE Rue Pierre-Cornelle, 87

Vaste Entrepôt rue Corne-de-Cerf, 15 LYON

FACTAGE ET CAMIONNAGE

Déménagements depuis 5 francs

MAISON FONDÉE EN 1865 DISTILLERIE DAUPHINOISE Fabrique de Liqueurs spéciales

H. GONTARD Rue Boileau, 141 (Près le cours Lafayette, aux Brotteaux)